

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 25 octobre 2022

Délibération n° 114-2022

Point 04

### Point 04. de l'ordre du jour

#### Procès-verbal de la CFVU du 26 septembre 2022

#### EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022.

#### Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la CFVU du 26 septembre 2022**

#### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	22
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

#### Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

# 26 septembre 2022

## Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

### SOMMAIRE

1. Informations générales.....	4
2. Bilan de la réforme des études de Santé .....	7
3. Procès-verbaux .....	11
3.1 14 juin 2022 .....	11
3.2 4 juillet 2022 .....	11
4. Désignation d'élus CFVU au Comité de pilotage du Projet Tutorat (Include).....	11
5. Modifications de maquettes .....	11
5.1 ESBS .....	11
5.2 Faculté des langues .....	11
5.3 Faculté des sciences économiques et de gestion – point reporté .....	11
5.4 UFR de mathématique et d'informatique .....	11
5.5 Faculté des sciences sociales.....	11
5.6 INSPE .....	12
5.7 L1 SPS .....	12
6. Calendrier dérogatoire - EOST.....	12
7. MECC 2022-2023 .....	12
7.1 CUEJ .....	12
7.2 EOST .....	13
7.3 Faculté des sciences historiques.....	13
7.4 Sciences Po Strasbourg .....	13
7.5 EM Strasbourg.....	13
7.6 Faculté des lettres .....	13
7.7 Faculté des sciences économiques et de gestion .....	13
7.8 Faculté des sciences du sport .....	13
7.9 Faculté de pharmacie .....	13
7.10 Faculté de chirurgie dentaire.....	13
7.11 Faculté de philosophie .....	13
7.12 Faculté des sciences sociales .....	13
7.13 ECPM.....	13
7.14 PIX.....	13
7.15 CPES.....	13
7.16 Faculté de géographie et d'aménagement (partie 2).....	13
7.17 IUT Haguenau (partie 2) .....	13
7.18 IUT Louis Pasteur (partie 2) .....	13
7.19 IUT Robert Schumann (partie 2) .....	14
7.20 Faculté des sciences de la vie (partie 2).....	14
7.21 INSPE (partie 2).....	14
7.22 Faculté des langues .....	14
7.23 Licence SPS.....	14
7.24 Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 2) .....	14
7.25 Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion (partie 2) .....	15
8. MECC rectificatives .....	15
8.1 Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion .....	15

8.2 UFR Mathématique et informatique.....	15
8.3 Faculté de psychologie .....	15
9. Régime spécial d'études de l'Université de Strasbourg - Point reporté .....	15
10. Modification du calendrier général universitaire 2022/2023 .....	15
11. Modalité d'admission en filière santé (MMOPK) – point reporté.....	21
12. Créations de formations .....	21
12.1 Master Géosciences pour la transition énergétique - EOST .....	21
12.2 DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.....	22
12.3 DE IPA mention Urgences – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.....	22
12.4 L3 disciplinaires Santé (SPS).....	22
12.5 2ème année des Bachelor universitaire de technologie .....	22
13. Création d'une UE supplémentaire dans la préparation à l'agrégation d'histoire – Faculté des sciences historiques.....	22
14. Tarifs et renouvellements de DU hors SFC.....	23
14.1 Faculté des arts .....	23
14.2 ESBS .....	23
14.3 Faculté des langues (partie 3) .....	23
15. Tarifs TOEIC.....	23
15.1 Rectificatif 2022/2023 .....	23
15.2 Complément 2021/2022 .....	23
16. Renouvellement des dispositifs d'aides aux étudiants - IUT Robert Schuman .....	24
17. Renouvellement de la bourse « coup de pouce reportage » - CUEJ .....	24
18. Règlement des Appels à projets thématiques : citoyenneté, D.D.R.S., V.S.S.H. ....	24
19. Avenant à la convention « Classe préparatoire du service public » entre l'IPAG et l'IRA de Metz .....	25
20. Renouvellement de la convention entre l'Unistra, l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint Louis (Bruxelles) aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master – point reporté .....	26
21. Convention entre la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion, et la Faculté de Droit et de Sciences économiques et du Centre Juridique Franco-Allemand, de l'Université de la Sarre (Allemagne).....	26
23. Accord de coopération internationale entre Télécom Physique Strasbourg, l'Université des Sciences Appliquées de Karlsruhe et l'Université des Sciences Appliquées d'Offenburg.....	26
24. Universitarisation de formation santé .....	26
24.1 Coopération pour le diplôme d'Etat d'infirmier en bloc opératoire grade master (IBODE) .....	26
24.2 Coopération pour le diplôme d'Etat de puéricultrice grade master .....	27
25. Création d'UE spécifiques pour l'Alliance EPICUR.....	27
26. Divers .....	27

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et parcours de réussite, présidente de séance

Membres élus

Collège A

M. Fabrice FAVRET, Mme Esther KELLENBERGER, M. Benoît MASQUIDA, Mme Rachel SCHURHAMMER, M. Bruno TRESCHER.

Collège B

M. Cyrille BLONDET, Mme Pascale ERHART, Mme Laurence RASSENEUR, Mme Marion STRUB.

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, M. Mohammed CHARGUI, Mme Pauline DUDKA, Mme Delphine KAPPS.

Collège étudiant

M. Arnaud GISSINGER, M. Jehan GOUNELLE, représenté par M. Guilhem PIRES, Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET, Mme Laura PLUOT.

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN – Réseau EUCOR, Mme Doriane RAPP – Provisoire du Lycée Jean Rostand Strasbourg.

Invités

M. Alexandre MENY, Vice-président Vie universitaire, M. Christophe De CASTELJAU, Directeur général des services adjoint, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Vice-président délégué Offre de formation, accréditation, Mme Camille FAUTH, Vice-présidente déléguée Transition secondaire/supérieur, orientation.

M. Jean-Paul DE LA RICA, Directeur des études et de la scolarité, Mme Susie DUMOULIN, Directrice adjointe du Service des bibliothèques, M. Bernard LICKEL, Directeur Espace Avenir, Mme Aude ROCHOUX, Directrice du Service de santé universitaire, M. Dominique SCHLAEFLI, Directeur adjoint du Service de formation continue.

Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Nathalie OSTRE, Mme Jeannine RENNER (DES).

Invités : Mme Anne CHARLOUX, Mme Clarisse MAECHLING (Responsables pédagogiques L1 SPS), M. François GAUER, Vice-président Politique numérique et démarche qualité, M. Antoine DELIME, Chargé mission Citoyenneté SVU, M. Aurélien JORDAN (Direction des relations internationales),

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

M. Michel DENEKEN, Président de la CFVU (excusé),

Membres élus

Collège A

Mme Anne-Véronique AUZET, M. Jean-François LAFAIX (procuration à M. Benoît MASQUIDA), M. Erik-André SAULEAU.

Collège B

M. Jean-Daniel BOYER (procuration à Mme Pascale ERHART), Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à Mme Pascale ERHART), Mme Pascale PECCAVY (procuration à Mme Laurence RASSENEUR), M. Thierry PRADIER (procuration à Mme Laurence RASSENEUR).

Collège BIATSS

/

Collège étudiant

M. Mohammed AZADPOUR, M. Louis-Marie BÉDEZ, Mme Capucine BLANDET (procuration à M. Arnaud GISSINGER), M. Léo FACONNIER (procuration à M. Arnaud GISSINGER), M. Grégoire GALL (procuration à M. Guilhem PIRES), M. Florent MARIQUE, M. Gauthier MARCOT, M. Nahom Gedil MEKURIA, Mme Louise PETER, Mme Zoé ROMMELFANGEN, Mme Eda SENCALIS (procuration à Mme Laura PLUOT), Mme Lucie SOLUNTO (procuration à M. Guilhem PIRES).

Personnalités extérieures

Mme Irène WEISS – Conseil régional.

Membres invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services, Mme Sophie ROUSSEL, Directrice du CROUS de Strasbourg, M. Alexis WARRET, Agent comptable de l'Université de Strasbourg

#### Invités

Mme Diane DUPRONT, Directrice du Service de la vie universitaire, M. Sylvain DIAZ, Directeur du Service universitaire de l'action culturelle, Mme Lucie GONIN, Service Communication, M. Thomas KEDINGER, Directeur du Service des sports, Mme Sophie KENNEL, Vice-présidente déléguée Transformation pédagogique, M. Édouard LAROCHE, chargé de mission Qualité des formations.

La séance est ouverte à 14 h 10, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL.

Mme Alexandra KNAEBEL ouvre la première séance de l'année universitaire 2022-2023 de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), le quorum étant atteint.

Elle rappelle d'emblée que la prochaine séance a lieu la semaine suivante, le 4 octobre 2022.

Elle fait savoir que les points 5.3, 11 et 9 de l'ordre du jour sont reportés à la prochaine séance et que les points 7.25 et 8.3 ont été ajoutés.

#### Informations

##### **1. Informations générales**

Mme Alexandra KNAEBEL passe la parole à M. De La Rica pour présenter un point sur la rentrée universitaire. M. Jean-Paul DE LA RICA présente un bilan d'étape des campagnes d'admission pour l'année universitaire 2022-2023, en commençant par la campagne sur Parcoursup. Le nombre de vœux (97 748) est stable par rapport à l'année 2021-2022, voire même en légère baisse à périmètre constant des formations. L'on note notamment une baisse substantielle sur plusieurs parcours de la 1<sup>re</sup> année de licence Sciences pour la santé (SPS) qui s'explique par le nouveau régime relatif à l'absence de possibilité de redoublement ou de réorientation dans la même filière. La légère croissance du nombre de vœux est due essentiellement par la création de formations ou l'ouverture d'une même formation sur un autre lieu. En revanche, les filières présentant traditionnellement énormément de candidatures (psychologie, droit, sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps), etc.) ont confirmé leur succès. On constate avec satisfaction que certaines filières qui avaient régulièrement des difficultés de recrutement (philosophie et lettres) ont vu leur nombre de candidatures augmenter. Avec 11 400 places environ, l'Université de Strasbourg (Unistra) a un taux de pression stable avec 8,58 candidatures pour une place. Le taux de remplissage (étudiants admis ayant confirmé leur souhait de s'inscrire à l'Unistra) est en augmentation (87 % contre 81 %) ; cela indique que davantage d'étudiants ont plus rapidement pu bénéficier de leur affectation définitive, ce qui est une bonne nouvelle.

Concernant la campagne d'admission en 1<sup>re</sup> année de master, 6 502 places étaient offertes contre 6 345 l'année précédente. 73 000 candidatures ont été émises par 38 000 candidats, chiffres relativement stables, le gros saut quantitatif ayant eu lieu voilà trois ans lorsque la Faculté de droit est passée à la sélection en 1<sup>re</sup> année de master. En effet, plus d'un tiers du nombre total de candidatures la concerne en raison du très grand nombre de mentions et par une grande habitude, en particulier en droit, d'aller faire son master dans une autre université ; le nombre de candidatures déjà élevé en M2 se répercute en M1. Le nombre élevé de dossiers pour les facultés de droit, de psychologie, de sciences de la vie et de sciences économiques de gestion n'est pas sans rendre complexe le travail des équipes pédagogiques de ces facultés. Le taux de pression reste stable au niveau de l'établissement avec 11,34 candidatures par place même si ce nombre est hétérogène selon les facultés. L'année 2022-2023 devrait voire la mise en œuvre de la plateforme nationale des candidatures en master ; les premiers éléments ont été annoncés par la presse, mais il reste un certain flou, notamment sur le nombre définitif de vœux qui pourrait être différent en fonction de l'existence ou pas d'une phase complémentaire. Dès que la Direction des études et de la scolarité (DES) aura des informations plus précises, elle reviendra vers la CFVU et les composantes.

S'agissant des inscriptions administratives, 48 141 étudiants sont inscrits à ce jour. Il est encore trop tôt pour dire si la légère augmentation de 500 étudiants est définitive ou s'il s'agit d'un effet de calendrier, qui a été, il le rappelle, resserré pour les inscriptions en 1<sup>re</sup> année de master et du premier cycle. *A priori*, en dehors des étudiants de M2, de doctorat et de plusieurs

filières de la Faculté de médecine, les inscriptions sont closes. Le nombre de néo-bacheliers est stable et le nombre d'étudiants internationaux a augmenté significativement, bien qu'il faille être prudent car il existe un jeu de vases communicants entre les étudiants venant au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> semestre. L'on compte 12 128 étudiants boursiers (25 %) et 1 043 étudiants inscrits dans le dispositif « oui si ». Ce dernier chiffre est en légère baisse par rapport à l'année dernière à date, mais sera amené à évoluer puisque beaucoup de composantes ont mis en place des systèmes d'évaluation dans les premiers jours de la rentrée à l'issue desquels elles proposent aux étudiants qui le souhaiteraient d'intégrer un dispositif de type « oui si ». 92 % des inscriptions administratives se font en ligne. Il en profite pour remercier les collègues de la DES et des composantes qui ont fait en sorte que le maximum d'inscriptions puisse avoir lieu durant les mois de juillet et août permettant ainsi de constituer les groupes le plus rapidement possible.

Il conclut en indiquant que du point de vue technique de la gestion des candidatures et des inscriptions, aucune difficulté majeure n'a été à déplorer.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de question ou remarque, poursuit les informations générales. La rentrée s'est accompagnée de l'annonce par le président de l'élaboration d'un plan de sobriété énergétique. Le président a souhaité s'adresser rapidement à toutes et à tous au sujet de ce plan, d'une part parce que l'établissement subit une hausse des tarifs de l'énergie principalement due à l'explosion du cours du gaz elle-même induite par la reprise économique post-Covid et la crise en Ukraine. D'autre part, parce que le gouvernement a demandé à l'ensemble des services de l'État de prendre leur part dans l'indispensable et urgente transition écologique et de réduire de 10 à 15 % leurs dépenses énergétiques. Pour ce faire, différentes actions sont envisagées à l'échelle de l'établissement, certaines à court terme et d'autres à moyen et à plus long termes.

Elle énumère les cinq actions envisagées à court terme : repousser au plus tard la mise en route du chauffage et avancer la date d'arrêt du chauffage ; maintenir la température à 19 degrés dans l'ensemble des locaux de l'établissement ; aménager le calendrier pédagogique par une proposition de trêve pédagogique de deux semaines supplémentaires cet hiver ; veiller à éteindre tout équipement de bureau (éclairage, écran de veille, etc.) ; élaborer des plans de continuité d'activité (PCA) pour l'ensemble des services, facultés et laboratoires. Sur l'aménagement du calendrier, il est proposé de ne pas organiser d'activité pédagogique la première semaine de janvier et au moment des congés scolaires au mois de février ; cette mesure fera l'objet du point 10 de l'ordre du jour de la CFVU. Elle précise que de nombreuses activités de recherche ne peuvent pas être stoppées parce qu'en face il y a des patients ou des animaleries.

Pour les actions à moyen terme, il s'agit de travailler à quatre nouvelles chartes (mobilité responsable, achat responsable, immobilier responsable et numérique responsable). L'ensemble de la communauté sera mis à contribution pour apporter des propositions dans le cadre de ce plan de sobriété énergétique global. L'équipe de présidence souhaite également accélérer la mise en place d'une feuille de route Développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS) pour une prise de décision du Conseil d'administration (CA) avant la fin du mois de décembre.

Les actions à long terme consistent à agir sur le bâti et à améliorer la performance énergétique du patrimoine universitaire. Cela nécessite des investissements budgétaires importants. La rénovation de tous les bâtiments est estimée à 500 M€. Un plan de communication sera également préparé pour favoriser les écogestes et changer les pratiques. Elle s'enquiert des commentaires ou questions.

M. Benoît MASQUIDA souhaite avoir quelques chiffres concernant les économies qui pourraient être réalisées par ces différents points. Mme Alexandra KNAEBEL précise que les cinq actions à court terme permettraient de réduire de près de 10 % les dépenses énergétiques. L'évaluation est difficile ; arrêter le chauffage plus tôt ou le démarrer plus tard dépend aussi des conditions météorologiques. Les deux semaines sans activité pédagogique permettraient de ne pas chauffer certains bâtiments. M. Benoît MASQUIDA demande à quelle somme correspondent ces 10 %. Mme Alexandra KNAEBEL dit qu'elle ne les a pas traduits en euros, car la consigne du gouvernement est de réduire les consommations énergétiques.

Mme Laurence RASSENEUR rappelle que beaucoup d'encre a coulé dans la presse locale et nationale. Elle note le changement des éléments de langage : d'une fermeture administrative en janvier et du distanciel en février, on passe à deux semaines de trêve pédagogique. Cela veut dire que les personnels ne seront pas forcés à prendre congé en janvier. Elle aimerait quelques informations sur ce point, puisqu'une des attributions de la CFVU est aussi de s'inquiéter des conditions de travail des

personnels. Par ailleurs, une trêve pédagogique leur évitera de passer au distanciel, ce qui est rassurant. Mme Alexandra KNAEBEL souligne que l'objectif de l'aménagement du calendrier est de procéder à un décalage d'emploi du temps et non pas de passer en distanciel. Mme Laurence RASSENEUR dit qu'il est louable de ne plus avoir à passer en distanciel. En revanche, que signifie « trêve pédagogique » ? Mme Alexandra KNAEBEL explique qu'aujourd'hui, pour les étudiants, la qualité des formations passe par un enseignement en présentiel. L'objectif est de garantir que la formation puisse être assurée dans les meilleures conditions possibles et de contribuer à une économie d'énergie de façon à se préserver d'éventuels délestages qui pourraient les contraindre à passer du jour au lendemain en distanciel. Pour ce faire, il s'agit de décaler, d'aménager l'emploi du temps pour garantir 100 % de la formation en présentiel. Mme Laurence RASSENEUR loue ce maintien en présentiel avec des aménagements. Elle soulignait simplement le changement d'éléments de langage, qui répond notamment au souhait des organisations syndicales étudiantes et de la ministre qui était de maintenir coûte que coûte le présentiel étudiant. C'est une évolution favorable. Mme Alexandra KNAEBEL indique qu'elle ne peut pas leur garantir 100 % de présentiel, car des formations ont commencé en septembre à faire quelques cours en distanciel. Il n'est pas exclu que celles-ci puissent demander à continuer à les opérer en février en distanciel. En revanche, la volonté de l'établissement est de pouvoir opérer la plupart des enseignements en présentiel ; c'est la priorité et c'est ce qui a été discuté avec les élus étudiants. Mme Laurence RASSENEUR rappelle qu'initialement, il était prévu dans les propos du président de passer cette semaine en distanciel ; en tout cas, le message a été reçu ainsi par la communauté. Mme Alexandra KNAEBEL concède que c'était une proposition s'il n'est pas possible de faire les enseignements en présentiel ou s'il n'est pas possible d'ouvrir un bâtiment, mais ce n'est pas la solution qui est privilégiée. Mme Laurence RASSENEUR rappelle que rien ni personne ne peut obliger un enseignant à choisir la modalité du distanciel pour ses enseignements s'il ne le souhaite pas. C'est la liberté académique.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET rejoint la remarque de Mme Rasseneur. Le discours d'aujourd'hui est différent. Un des défauts de cette communication et de cette décision est le côté arbitraire. Des rencontres avec les élus étudiants et les syndicats ont eu lieu après les annonces du président. Concernant les informations données par Mme Knaebel, elle suppose que l'allumage du chauffage dépendra aussi des conditions météorologiques. C'est une mesure louable, mais dans la pratique, pour l'instant, cela ne veut pas dire grand-chose. En outre, sur le moyen terme, il est annoncé la mise en place de quatre chartes. Sur l'immobilier, cela impliquerait-il que l'université commence à engager une dévolution du patrimoine immobilier ? S'agissant du calendrier – peut-être qu'ils en parleront au point 10 –, lors de la rencontre entre les élus étudiants et la présidence, il avait été dit que la façon dont les calendriers seraient aménagés dépendrait des retours des composantes. L'équipe a-t-elle déjà eu tous les retours des composantes ? La possibilité d'ouvrir une bibliothèque avait été envisagée. Est-ce toujours d'actualité ? Mme Alexandra KNAEBEL propose de répondre sur la question de l'immobilier et de développer les autres éléments dans le point 10. M. Christophe DE CASTELJAU rappelle que la possibilité – ce n'est pas une obligation – de la dévolution existe depuis la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Cela signifie que l'université est pleinement propriétaire de ses locaux ; une dizaine d'universités y est passée. Aujourd'hui, l'Unistra a les charges du locataire, un peu élargies puisqu'elle intervient aussi sur beaucoup de réparations. Même si elle avait la dévolution, cela n'empêcherait pas l'État de financer des opérations par des contrats de plan État-région (CPER) par exemple. Par le passé, des discussions avaient eu lieu à l'Unistra sur la dévolution, mais le président a annoncé récemment que ce n'était pas à l'ordre du jour immédiatement. Mme Camille FAUTH répond sur les remontées des composantes. Suite au courrier envoyé aux directeurs de composante et aux responsables administratifs les invitant à faire remonter sur une adresse mail générique l'ensemble des difficultés qu'ils pourraient rencontrer sur le calendrier aménagé qui pourrait être voté aujourd'hui, huit composantes ou services ont fait part de difficultés, les principales portant sur la semaine du mois de février. Les cours en présentiel sont systématiquement privilégiés, mais peuvent être accompagnés de distanciel. L'équipe travaille actuellement aux regroupements des cours en question de façon à ce qu'ils puissent avoir lieu en présentiel dans certains bâtiments qui pourraient rester ouverts si les cours ne pouvaient pas être décalés.

M. Arnaud GISSINGER avoue avoir eu la même sensation que Mme Rasseneur vis-à-vis de la communication. Vraisemblablement, c'était plus un problème de compréhension générale que de fond, même s'il était important de l'éclaircir. En revanche, les élus étudiants de l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg (Afges) ont été surpris que ni le président ni le vice-président (VP) en charge du patrimoine ne soient venus expliquer le plan plus précisément. Au vu des tensions de la semaine passée avec une incompréhension et un timing avec la presse mal géré, cela aurait été bienvenu. Mme Alexandra KNAEBEL en convient. Cependant, le président est aussi fortement occupé, entre autres au ministère, pour défendre la position de l'université et faire son travail de président sur ces questions pas anodines. Mme Laurence RASSENEUR rebondit :



il y a clairement eu un problème de timing dans les informations. La première information qui avait été communiquée par voie de presse pour les étudiants et par courriel pour les personnels était une fermeture administrative en janvier et une semaine de distanciel en février. Ensuite, la ministre a indiqué dans la presse qu'elle ne voulait pas que les universités ferment – cela doit être réservé à un ultime recours – et que les étudiants aient cours en distanciel eu égard à ce qu'on a tous vécu lors du Covid. Elle se réjouit de l'évolution de la pensée du président ; on parle désormais de trêve pédagogique, ce qui va permettre aux enseignants de faire cours en présentiel grâce aux aménagements proposés et aux personnels de choisir les moments où ils seront sur site ou pas ou en congé. Mme Alexandra KNAEBEL observe que la communication du président a peut-être été différente ou nuancée en fonction des personnels à qui il s'adressait. Effectivement, sur les étudiants, il y a eu une maladresse. Dans la communication faite au personnel, il n'annonçait pas le distanciel en février. La communication a été maladroite, c'est un fait, et ils sont là aussi pour apporter des précisions ou clarifier la situation.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET demande si la CFVU sera amenée à voter sur le calendrier proposé. Mme Alexandra KNAEBEL répond par l'affirmative.

Mme Alexandra KNAEBEL passe au prochain point d'information en rappelant que les élections partielles à la CFVU se dérouleront le 18 octobre prochain. Elles concernent le collège A des professeurs et assimilés du secteur 2 Lettres, sciences humaines et sociales. Tous les éléments sur ce point figurent sur le site de l'Unistra.

En dernier point d'information, elle met en exergue qu'à partir de cette séance, le décompte des voix évolue suite à la modification des statuts adoptée en juillet dernier. Les abstentions ne sont désormais plus comptabilisées dans les suffrages exprimés.

## **2. Bilan de la réforme des études de Santé**

Mme Alexandra KNAEBEL accueille Mme Charloux, Mme Maechling et M. Gauer pour la présentation du bilan de la réforme des études de santé.

Mme Anne CHARLOUX la remercie de leur permettre de présenter cette réforme de la Première année commune aux études de santé (Paces) vers la licence SPS (LSPS), qui a été mise en place à partir de 2019. La réforme donnait la possibilité de proposer une licence avec accès santé (LAS) ou un portail accès spécifique santé (PASS). L'Unistra a choisi de créer la LSPS. M. Tock et M. Gauer ont œuvré à la création, la conception et la mise en place de cette LSPS, qui est une particularité strasbourgeoise. Elle expose les différences entre la Paces et la LSPS. La Paces menait à médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie (MMOPK), et à l'époque à ergothérapie et psychomotricité ou, pour la majorité des étudiants, au bout de deux tentatives à une voie sans issue ; seulement 10 % de ces étudiants étaient des reçus-collés, c'est-à-dire qu'ils avaient validé une année de licence. La LSPS a été bâtie pour éviter cette voie sans issue en menant à deux possibilités : valider une L1, voire une L2 ou une L3 si l'étudiant prend ses trois chances pour entrer en MMOPK, ou entrer en MMOPK. Ceci est possible grâce à la dissociation entre la candidature qui mène à MMOPK et la validation proprement dite de la licence. Cette candidature pour MMOPK peut se faire à deux reprises sur trois ans, après la validation de 60, 120 ou 180 *European Credits Transfer System* (ECTS).

Le deuxième objectif de cette réforme était la diversification des profils des étudiants qui entrent dans les études de santé. On allait en Paces quand on était fort en mathématique et en MMOPK quand on était fort en mathématique et en physique. Il s'agit d'avoir des étudiants qui ont d'autres qualités, notamment en sciences humaines et sociales (SHS). La diversification s'est faite à Strasbourg sous la forme de l'ouverture de onze parcours à ces étudiants en L1 SPS ; elle les liste. Les composantes de l'université, après un travail en amont de l'ouverture de la licence, offrent un parcours, donc des ECTS, qui, une fois validés, leur permettront de continuer dans la licence de leur choix.

En pratique, au cours de la L1 SPS, les enseignements sont divisés en trois blocs : 25 ECTS pour les enseignements en santé – ce volume d'enseignement permet aux étudiants d'avoir un bagage suffisant pour entrer en 2<sup>e</sup> année de santé MMOPK, ils en ont aujourd'hui la preuve – ; 14 ECTS pour les enseignements transversaux (méthodologie du travail universitaire, anglais, SHS orientées santé et projet professionnel personnel orienté santé) et 21 ECTS pour les enseignements disciplinaires (les onze parcours) que les composantes ont définis pour ces étudiants et qui leur permettront de suivre et de valider une L2 dans l'une de ces composantes. C'est une année équilibrée entre santé et disciplinaire, ce qui ne veut pas dire que c'est une année facile ;



ils essaient de l'expliquer aux élèves en terminale. Les enseignements santé et transversaux sont communs à tous les étudiants de L1 SPS.

La sélection MMOPK, qui est totalement indépendante du passage en L2, est la même que l'étudiant ait passé 60, 120 ou 180 ECTS. Elle se décline en deux groupes d'épreuves. Pour le premier groupe d'épreuves, les 10 % les meilleurs de chaque parcours seront sélectionnés sur l'ensemble des notes de l'année et pourront choisir dans les 50 % des places de MMOPK (toutes filières confondues). L'intérêt est que toutes les composantes auront des étudiants qui seront pris en 2<sup>e</sup> année de santé, puisque ce sont 10 % de chacun des parcours. Pour le deuxième groupe d'épreuves, les 30 % suivants dans chaque parcours se verront proposer de passer des oraux. Les 50 % qui réussiront les oraux pourront intégrer MMOPK ; cela représente les 50 % des places qui restent. 65 % des places en santé sont disponibles après 60 ECTS, 30 % après 120 ECTS et 5 % après 180 ECTS ; le nombre de places diminue au fur et à mesure de l'évolution dans le cursus. Puisqu'on ne peut pas comparer les notes d'un étudiant en droit à celles d'un étudiant en physique, l'interclassement se réalise uniquement sur les enseignements communs (santé et transversaux) ; ainsi, il est équitable. À partir de cet interclassement, les étudiants pourront choisir leur filière. Concernant les oraux, ils sont composés de deux volets : l'un sur les SHS et l'autre sur le projet professionnel personnel. Pour les étudiants qui voudront tenter leur candidature après leur L2 (120 ECTS validés), ils peuvent candidater à partir de la 2<sup>e</sup> année après une validation de la L2. La L2 est bâtie en 51 ECTS pour les enseignements disciplinaires – qui sont importants à valider s'ils veulent passer en L3 disciplinaire – et 9 ECTS pour les enseignements communs (santé et transversaux), à partir desquels on peut interclasser les étudiants et leur proposer d'entrer dans telle ou telle filière. Pour les étudiants qui voudront tenter leur candidature après leur L3 (180 ECTS validés), l'ensemble des enseignements va porter sur les enseignements disciplinaires, ce qui leur donnera la possibilité de valider leur licence disciplinaire. L'interclassement des étudiants sera réalisé à partir des oraux et d'une épreuve écrite de deux heures qui portera sur les enseignements santé ; puisqu'ils visent à entrer dans des filières de santé, les enseignements vont porter sur de la biologie, de la physiologie, etc. Elle projette une diapositive qui récapitule les deux candidatures possibles. La L1 est uniquement une L1 SPS alors que les L2 et les L3 peuvent s'appeler « parcours santé » ou « SPS », puisque la L2 et la L3 deviennent une année disciplinaire que peuvent suivre les étudiants parmi les douze citées. La L1 est pluridisciplinaire alors que la L3 peut être l'une de toutes les L ouvertes à partir de la L1.

Un nouveau point est apparu en octobre dernier, en plein milieu de l'année universitaire : la recevabilité. L'étudiant pour poser sa candidature et entrer dans une filière santé va devoir remplir des conditions. À la fin de la L1, c'est d'avoir validé la L1 ET le bloc santé par exemple.

Mme Clarisse MAEHLING détaille la validation du cursus. Est apparu il y a un an, dans le même texte de loi que pour la recevabilité, l'interdiction de redoubler la L1 SPS ou même de se réorienter dans un autre parcours de la L1 SPS. Elle explique en quoi consiste la recevabilité : un élève va déposer une candidature au mois d'avril de l'année L1 SPS par exemple ; cette candidature ne sera effective que s'il réussit et satisfait aux conditions d'admissibilité (avoir validé les 60 ECTS de la L1 ET le bloc des unités d'enseignement (UE) santé avec une moyenne de 10/20. Si la candidature n'est pas recevable, il conserve le bénéfice de ces UE et peut déposer deux autres candidatures par la suite, par exemple en L2. Lorsqu'on passe en L2 parcours santé ou L2 SPS, le bloc commun des enseignements santé et des enseignements transversaux est obligatoire. Elle précise que les 9 ECTS santé comportent des UE santé différentes de la 1<sup>re</sup> année ; c'est donc une progression pour les étudiants. Toute UE (disciplinaire ou santé) validée avant cette L2 reste valable et la note de cette UE sera intégrée à la note de l'année de L2. Il peut aussi déposer une candidature en L3. Les conditions d'admissibilité sont alors d'avoir validé sa L3, d'avoir suivi une L1 SPS à Strasbourg (validée ou non), d'avoir validé une L2 parcours santé ou SPS et le bloc des UE santé de la L1 SPS. Ainsi, les étudiants qui n'ont pas réussi certaines UE du bloc santé en 1<sup>re</sup> année peuvent encore tenter de les valider en 2<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> années. Les conditions matérielles sont réunies ; ils peuvent se rendre au contrôle continu ; ils ont accès aux supports de cours, etc. Elle indique qu'ils en sont à la troisième édition de la L1 et à la deuxième édition de la L2. Elle projette un autre schéma qui résume la procédure de manière différente : un étudiant qui rentre en L1 SPS, dans un des onze parcours, réussit à l'issue à entrer soit en MMOPK, soit dans une L2 parcours santé dont la L2 SPS, soit dans une L2 disciplinaire ; s'il entre en L2 parcours santé ou en L2 disciplinaire, il poursuit dans la L3 correspondante ; il aboutit soit à une licence orientée santé qui débouchera sur des masters *ad hoc* et des écoles d'ingénieurs, soit à une licence disciplinaire classique. À l'issue de MMOPK, il y a le master en masso-kinésithérapie et les doctorats de médecine, pharmacie, maïeutique et odontologie. Cela ouvre de nombreuses possibilités pour les étudiants.

Elle présente les résultats de réussite en L1 SPS en 2021-2022. 39 % ont réussi à valider leur L1 et leur bloc santé ; 17 % ont validé leur L1 sans le bloc santé ; 23 % n'ont pas réussi la L1 et 21 % ont été défaillants.

M. François GAUER souligne que ce camembert permet de comparer les résultats actuels avec ceux obtenus avec une Paces. Sur une année de Paces habituelle, il y avait moins de 500 places en MMOPK et la moitié des étudiants pris en 2<sup>e</sup> année de santé était des néo-bacheliers ; 250 étudiants passaient donc en 2<sup>e</sup> année de santé à la fin de la Paces. 10 % de l'effectif global d'une année de Paces pouvait postuler à une entrée en 2<sup>e</sup> année parce qu'ils avaient eu plus de 10/20 à leur année de Paces. Cela fait donc 35 % qui passent en 2<sup>e</sup> année par rapport aux 56 % (39 + 17 %) de la L1 SPS qui ont réussi leur 1<sup>re</sup> année et passent dans une 2<sup>e</sup> année. Les étudiants défaillants sont ceux qui ont abandonné et en général très rapidement. Cela nécessite de mener un travail d'information encore plus poussée au niveau des lycées pour que les élèves tentés par une telle filière puissent la choisir en connaissance de cause. Sur l'ensemble des étudiants qui ont été au bout de l'année (environ 1 000), 71 % d'entre eux ont validé leur année. L'objectif dans les années futures est de continuer à augmenter ce pourcentage. Il tient à remercier l'énorme travail conduit par les composantes santé dans les UE en sciences pour la santé, qui étaient habituées à préparer uniquement un concours. Là, on valide l'année pour elle-même et ensuite il y a un processus de sélection. C'est une évolution pédagogique en deux ans qui doit se poursuivre.

Mme Clarisse MAEHLING partage quelques conclusions des responsables pédagogiques. Dans l'état actuel, le cursus fonctionne plutôt bien. Les étudiants arrivés en 2<sup>e</sup> année de santé l'année dernière ont eu de bons résultats et qui sont meilleurs que ceux qu'avaient les étudiants de Paces. Les étudiants qui poursuivent en L2 disciplinaire ont pu continuer correctement leur cursus et ont réussi pour la plupart. Les étudiants de L2 santé ont bien réussi et il y a une bonne réussite à l'admission en santé aussi. Les L3 santé et SPS ont démarré à cette rentrée. Il leur semble clair que ce système fonctionne bien mieux que les LAS et PASS qui existent par ailleurs sur le territoire national et est, malgré tout, plus simple que ceux proposés ailleurs. Par ailleurs, une dynamique positive a été créée entre quatorze composantes de l'Unistra ; elles travaillent ensemble régulièrement. Pour finir, une évaluation est réalisée régulièrement auprès des étudiants, entre les collègues qui se réunissent mensuellement, et par un comité de suivi annuel. Des conseils de parcours ont été mis en place ; les enseignants d'un parcours se réunissent avec des représentants étudiants du parcours ; les quelques expériences l'année dernière étaient positives. L'équipe est dans une démarche d'amélioration continue et cherche à faire évoluer le système qui est récent.

Elle conclut en remerciant tous les collègues enseignants-chercheurs et des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (Biatss) qui ont été et sont impliqués. Elle cite en particulier Nathalie Ostré, qui est présente, Joëlle Wissenmeyer, Clarisse Maigret, Samuel Bitsch, Cléopé de Turckheim, Geoffroy Steegmann, François Gauer et Cyrille Blondet ; ce dernier s'occupe des UE communes en 2<sup>e</sup> année.

Mme Alexandra KNAEBEL les remercie pour la présentation et s'enquiert des réactions.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT remercie Mme Knaebel d'avoir programmé ce point, qui avait été demandé, à l'ordre du jour. Les membres de la CFVU ont beaucoup entendu dire que cela marchait bien, mais n'avaient pas forcément compris le fonctionnement et n'avaient pas de chiffres. Elle demande confirmation : l'ergothérapie ne fait plus partie du système ? Mme Anne CHARLOUX confirme. L'ergothérapie et la psychomotricité recrutent sur Parcoursup. L'Unistra aurait bien aimé continuer à pouvoir leur donner des étudiants de L1 ou de L2, mais ce n'est pas possible pour l'instant. Mme Clarisse MAEHLING en profite pour préciser qu'il existe, dans les autres disciplines de santé, des passerelles vers les écoles d'infirmières par exemple ; les étudiants qui sont passés par la L1 SPS pourront avoir l'équivalence de la 1<sup>re</sup> année.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT dit être étonnée des 30 % qui peuvent intégrer DFG2 ou la 2<sup>e</sup> année de kinésithérapie en étant en L2. Elle aurait eu tendance à mettre plus en L1 et moins en L2. Mme Clarisse MAEHLING fait remarquer que c'était surtout en Paces, mais les étudiants la faisaient alors souvent deux fois. Concernant le pourcentage de 30 %, il est imposé par le texte de loi. M. François GAUER ajoute que le pourcentage était élevé avant dans la mesure où 50 % des entrées en 2<sup>e</sup> année étaient des néo-bacheliers, donc 50 % d'entre eux étaient des redoublants. Avec la LSPS, 30 % entrent après une 2<sup>e</sup> année, mais ce n'est pas une année de redoublement ; c'est une année qui a participé à assurer leurs arrières, si jamais ils n'entraient pas en 2<sup>e</sup> année, pour pouvoir continuer en 3<sup>e</sup> année. Il est donc logique de leur laisser aussi une chance sinon il n'y a pas de chances multiples.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT aimerait connaître la répartition entre les étudiants qui sont tutorés par des étudiants de l'Amicale de médecine et ceux qui font des écoles privées. Mme Clarisse MAECHLING précise qu'il faut distinguer « Tutorat en santé Strasbourg » et l'Amicale des étudiants de médecine. Des étudiants de toutes les facultés de santé participent à ce tutorat. Elle ne peut pas lui donner de comparaison, car elle n'a pas accès aux chiffres du privé. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT partage une information qu'elle a entendue d'un collègue du secondaire – sans doute une *fake news* – : à l'Université de Lorraine, le taux de réussite serait de 5 % et que si on ne faisait pas de préparation privée, on n'avait aucune chance d'intégrer dans la filière. Mme Clarisse MAECHLING dit qu'en effet, c'est de l'intox !

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT demande confirmation : un étudiant qui fait une L3 classique ne peut pas tenter de rentrer dans les 5 %. Mme Clarisse MAECHLING confirme. En effet, les conditions demandées à 180 ECTS sont d'avoir une L3 validée ET d'avoir suivi la L1 SPS à un moment donné et d'avoir validé une L2 parcours santé ou SPS. C'est une histoire de cohérence dans la préparation. En revanche, les 5 % des places sont ouvertes aux étudiants de L3 qui ont 180 ECTS, mais aussi à la passerelle nationale qui est ouverte à des étudiants ayant un niveau master au moins et aux professions de santé en général. Cela représente 2 à 3 places par an. Mme Aude ROCHOUX a souvenir que des étudiants en école d'ingénieurs entraient en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année par le passé. Est-ce toujours possible ? Mme Clarisse MAECHLING répond par l'affirmative. Ils peuvent le faire par les passerelles puisqu'ils figurent parmi les étudiants ayant un niveau master.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT se demande si certains étudiants qui n'intègrent pas MMOPK, mais une L2 parcours santé ou une L2 SPS sont vraiment contents et se découvrent une vocation pour les SHS par exemple. M. François GAUER dit que certains sont déçus, parce qu'ils ont choisi la L1 SPS pour entrer dans une profession de santé, et que d'autres sont contents parce qu'ils se sont rendu compte pendant la L1 SPS que ce n'est pas réellement ce qu'ils voulaient faire. Il est intéressant de voir que beaucoup, parmi ceux qui ont réussi la L1 SPS et n'ont pas été admis d'emblée en 2<sup>e</sup> année de santé, vont dans un L2 parcours santé, mais que d'autres vont tout de suite dans une L2 disciplinaire en dehors du parcours santé. C'est un bel effet positif de la réforme, puisqu'ils n'ont perdu aucun temps et continuent dans la voie qui est la leur. Mme Rachel SCHURHAMMER ajoute qu'il faut bien informer les lycéens sur le choix du parcours, qui doit être basé sur la volonté éventuelle de poursuite d'études. Il n'y a pas du tout de critère « On va mieux réussir si on fait sciences économiques ou mathématique ». On voit sur Parcoursup que les étudiants commencent à le comprendre et demandent plus volontiers ce vers quoi ils veulent aller. Pour elle, une des choses favorables dans cette réforme est justement cette poursuite d'études sans rupture. Elle souligne que la plupart des étudiants ont réussi en L2. M. Fabrice FAVRET remercie les personnes impliquées dans la réforme, particulièrement Benoît Tock. Cela n'a pas été simple, mais ils ont réussi à se mettre tous autour de la table. Les étudiants sont plutôt heureux d'être dans cette réforme ; à la Faculté des sciences du sport (F3S), des étudiants ont validé la L1 santé, mais restent en L2 Staps. Mme Rachel SCHURHAMMER fait savoir que la L1 demande beaucoup de travail, avec au bout un concours ; il faut être parmi les 10 % les meilleurs. Néanmoins, si des étudiants ne peuvent pas s'investir autant en L1, qu'ils ont réussi leur L1, ils peuvent passer en L2 et postuler à nouveau au concours en ayant peut-être moins de pression. M. Cyrille BLONDET complète sur le ressenti des étudiants de L2. Dans la maturité du dispositif SPS, on a observé une marche très positive entre la réunion d'accueil de la première promotion des L2 en 2021-2022 et celle de 2022-2023. La compréhension du dispositif complexe par les étudiants a bondi ; les différentes voies possibles à l'issue du dispositif SPS, quel que soit le moment où l'on intègre et où on en sort, sont comprises par les étudiants, ce qui permet au niveau pédagogique d'être beaucoup plus serein sur la façon d'aborder les enseignements disciplinaires et les enseignements communs et sur leur coefficient.

Mme Alexandra KNAEBEL constate que le modèle strasbourgeois répond pleinement aux objectifs de la réforme de rompre avec l'échec au profit de la progression et de la réussite des étudiants et de diversifier les publics en DFG2. Trois ou quatre universités sont parties sur un équivalent du modèle strasbourgeois. Par ailleurs, le ministère reconnaît la pertinence du modèle en l'accompagnant des moyens financiers pour supporter de façon pérenne cette réforme. Elle s'associe à ceux qui ont remercié l'ensemble des acteurs. Il s'agit là d'un projet d'établissement qui a permis de mettre en synergie plusieurs composantes. Elle fait remarquer que c'est la première fois que la CFVU voit le schéma global jusqu'à la L3 ; l'équipe partagera avec la CFVU les évolutions à venir et les profils des étudiants qui intègrent les différents parcours quand elle aura plus de recul.

## Délibérations

### **3. Procès-verbaux**

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de demande de correction, soumet les deux procès-verbaux (PV) à un vote groupé.

#### **3.1 14 juin 2022**

Le procès-verbal du 14 juin 2022 est adopté par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

#### **3.2 4 juillet 2022**

Le procès-verbal du 4 juillet 2022 est adopté par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

### **4. Désignation d'élus CFVU au Comité de pilotage du Projet Tutorat (Include)**

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que l'Unistra a été lauréate d'un Programme Investissement d'avenir (PIA) avec le projet Inventer les cursus de licence de l'université de demain (Include), qui se déroule sur huit ans. Dans le cadre de ce projet, une action vise à développer le tutorat et à former les acteurs de l'accompagnement pédagogique. Le Pôle d'appui à la réussite de l'Institut de développement et d'innovation pédagogiques (Idip), qui coordonne cette action, avait organisé un premier atelier durant l'hiver 2021-2022 qui a permis de faire émerger différents axes de travail pour le tutorat et de nombreuses pistes d'actions concrètes. Il leur semble intéressant de mettre en place un comité de pilotage (Copil) pour assurer le bon déroulement et le suivi de ces axes Projet tutorat. La CFVU est invitée à désigner un représentant du collège A, B ou Biatss et un représentant du collège étudiant. *A priori*, ce Copil se réunirait deux à trois fois par an. Elle s'enquiert des candidats.

M. Arnaud GISSINGER fait savoir que Léo Faconnier se porte volontaire pour le collège étudiant. Mme Laurence RASSENEUR annonce que Thierry Pradier se présente pour le collège A, B ou Biatss. En l'absence d'autres candidats, Mme Alexandra KNAEBEL soumet ces candidatures au vote. M. Léo Faconnier et M. Thierry Pradier sont désignés par la CFVU par 28 voix pour. Un membre de la CFVU s'abstient.

### **5. Modifications de maquettes**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN souligne que toutes les demandes de modifications de maquettes sont accompagnées d'un texte introductif et ont été adoptées par les conseils de composante. Il met par ailleurs en exergue une évolution positive : la plupart des composantes intègrent dans leur présentation un impact sur le nombre total d'heures que la composante doit effectuer ; il cite pour exemple l'École supérieure de biotechnologie de Strasbourg (ESBS).

Constatant qu'il n'y a ni question, ni commentaire, ni demande de vote séparé, il met aux voix l'ensemble des demandes de modifications de maquettes.

#### **5.1 ESBS**

Les modifications de maquettes de l'ESBS sont adoptées par la CFVU par 28 voix pour. Un membre de la CFVU s'abstient.

#### **5.2 Faculté des langues**

Les modifications de maquettes de la Faculté des langues sont adoptées par la CFVU par 28 voix pour. Un membre de la CFVU s'abstient.

#### **5.3 Faculté des sciences économiques et de gestion – point reporté**

#### **5.4 UFR de mathématique et d'informatique**

Les modifications de maquettes de l'UFR de mathématique et d'informatique sont adoptées par la CFVU par 28 voix pour. Un membre de la CFVU s'abstient.

#### **5.5 Faculté des sciences sociales**

Les modifications de maquettes de la Faculté des sciences sociales sont adoptées par la CFVU par 28 voix pour. Un membre de la CFVU s'abstient.

## 5.6 INSPE

Les modifications de maquettes de l'INSPE sont adoptées par la CFVU par 28 voix pour. Un membre de la CFVU s'abstient.

## 5.7 L1 SPS

Les modifications de maquettes de la L1 SPS sont adoptées par la CFVU par 28 voix pour. Un membre de la CFVU s'abstient.

## 6. Calendrier dérogatoire - EOST

Mme Camille FAUTH précise que l'École et observatoire des sciences de la terre (EOST) soumet un calendrier dérogatoire pour ses mentions et parcours, qui est motivé en grande partie par des périodes de stage de terrain obligatoires qui bloquent les semaines à la fin du 2<sup>e</sup> semestre et au début du 1<sup>er</sup> semestre et par le passage d'un parcours d'un master en alternance à partir en M2 (ce qui a demandé des modifications de maquettes et un passage à 408 heures équivalent travaux dirigés (HETD)). Outre ces modifications, d'autres portent pour un calendrier dérogatoire de l'Université franco-azerbaïdjanaise (Ufaz) qui vise notamment à mettre en adéquation les calendriers universitaires français avec les vacances imposés en Azerbaïdjan.

Mme Laurence RASSENEUR rappelle que la CFVU a déjà eu à se positionner sur des demandes de dérogation de calendrier. L'EOST reformule une demande qui vise entre autres à faire commencer l'année universitaire des étudiants le 20 août 2022 avec des stages pour ensuite entamer leur année universitaire comme l'ensemble de l'université. La CFVU s'était positionnée contre l'idée de faire débiter l'année universitaire, quel que soit le format, avant le 1<sup>er</sup> septembre eu égard aux enjeux pour les étudiants de trouver un logement et d'avoir des coûts supplémentaires. Là, on leur demande à nouveau de se positionner sur la même formule de dérogation. Si cette dérogation est validée, il faudra expliquer pourquoi aux facultés qui se sont vu refuser leur demande de dérogation par la CFVU lors de séances précédentes. Mme Rachel SCHURHAMMER souhaite savoir quand cette demande est arrivée. Il serait bien de pouvoir traiter tous les calendriers dérogatoires avant le début de l'année universitaire. Mme Clémentine BOURGEOIS répond que la demande est arrivée en juillet, raison pour laquelle elle n'a pas pu être traitée avant. M. Fabrice FAVRET en déduit que les étudiants ont commencé au mois d'août. Mme Camille FAUTH suppose que oui. Mme Laurence RASSENEUR observe qu'on fait ce qu'on veut puis on propose une régularisation à la CFVU de septembre pour être dans les clous... Mme Camille FAUTH annonce qu'elle va revenir vers la composante pour clarifier ce point. Mme Alexandra KNAEBEL confirme que l'équipe va se rapprocher de la composante. Elle informe qu'un changement de direction a eu lieu sur septembre ; cela peut expliquer les choses.

Mme Camille FAUTH ouvre le vote. Mme Laurence RASSENEUR rappelle que les abstentions reviennent à voter pour. Mme Alexandra KNAEBEL infirme : elles ne sont plus comptées parmi les suffrages exprimés. (*Au cours du vote, la plupart des votes sont contre*) Mme Esther KELLENBERGER indique avoir voté en faveur de la demande de dérogation, car, pour elle, les cours ne commencent qu'en février et il n'y a qu'un stage dans le Massif central en L2 et L3. Ce n'est pas comme une rentrée de formation ; c'est un stage. Mme Laurence RASSENEUR fait remarquer que les collègues de la Faculté de physique et ingénierie souhaitaient aussi déroger au calendrier général pour proposer une semaine de révision et de mise à niveau. Mme Esther KELLENBERGER en convient, mais pour elle, ce n'est pas la même chose d'avoir une semaine de formation sur site et une semaine de stage. Mme Camille FAUTH observe que les activités dans la semaine du mois d'août sont hétérogènes (stages, réunions de rentrée, etc.). Par ailleurs, le stage dans le Massif central est obligatoire. Mme Esther KELLENBERGER comprend et modifie son vote.

Le calendrier dérogatoire de l'EOST est rejeté par la CFVU par 23 voix contre et 2 voix pour. 4 membres de la CFVU s'abstiennent.

## 7. MECC 2022-2023

M. Thierry BURGER-HELMCHEN remercie au préalable la DES d'avoir instruit l'ensemble des documents relatifs aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) et les membres de la commission préparatoire aux MECC et en particulier les élus étudiants, qui leur ont à nouveau fait remonter différentes coquilles, qui ont été corrigées par les composantes. Il n'y a pas eu de remarque de fond. Il souligne que toutes les MECC ont été votées par les conseils de composante. Après avoir abordé les MECC de la Faculté de médecine, il soumet au vote l'ensemble des MECC des composantes.

## 7.1 CUEJ

Les MECC 2022-2023 du CUEJ sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.2 EOST**

Les MECC 2022-2023 de l'EOST sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.3 Faculté des sciences historiques**

Les MECC 2022-2023 de la Faculté des sciences historiques sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.4 Sciences Po Strasbourg**

Les MECC 2022-2023 de Sciences Po Strasbourg sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.5 EM Strasbourg**

Les MECC 2022-2023 de l'EM Strasbourg sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.6 Faculté des lettres**

Les MECC 2022-2023 de la Faculté des lettres sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.7 Faculté des sciences économiques et de gestion**

Les MECC 2022-2023 de la Faculté des sciences économiques et de gestion sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.8 Faculté des sciences du sport**

Les MECC 2022-2023 de la Faculté des sciences du sport sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.9 Faculté de pharmacie**

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de pharmacie sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.10 Faculté de chirurgie dentaire**

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de chirurgie dentaire sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.11 Faculté de philosophie**

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de philosophie sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.12 Faculté des sciences sociales**

Les MECC 2022-2023 de la Faculté des sciences sociales sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.13 ECPM**

Les MECC 2022-2023 de l'ECPM sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.14 PIX**

Les MECC 2022-2023 de PIX sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.15 CPES**

Les MECC 2022-2023 du CPES sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.16 Faculté de géographie et d'aménagement (partie 2)**

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de géographie et d'aménagement (partie 2) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.17 IUT Haguenau (partie 2)**

Les MECC 2022-2023 de l'IUT Haguenau (partie 2) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

## **7.18 IUT Louis Pasteur (partie 2)**

Les MECC 2022-2023 de l'IUT Louis Pasteur (partie 2) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

### **7.19 IUT Robert Schumann (partie 2)**

Les MECC 2022-2023 de l'IUT Robert Schumann (partie 2) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

### **7.20 Faculté des sciences de la vie (partie 2)**

Les MECC 2022-2023 de la Faculté des sciences de la vie (partie 2) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

### **7.21 INSPE (partie 2)**

Les MECC 2022-2023 de l'INSPE (partie 2) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

### **7.22 Faculté des langues**

Les MECC 2022-2023 de la Faculté des langues sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

### **7.23 Licence SPS**

Les MECC 2022-2023 de la licence SPS sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

### **7.24 Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 2)**

M. Arnaud GISSINGER a cru comprendre que les MECC de la Faculté de médecine n'avaient pas été présentées à la commission préparatoire. M. Thierry BURGER-HELMCHEN confirme qu'elles sont parvenues plus tardivement. M. Arnaud GISSINGER sait qu'elles sont arrivées tardivement parce qu'une seule personne a pu les traiter. Cependant, il apparaît quelques soucis et incompréhensions, notamment sur les rattrapages et le redoublement sur la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> années. Les épreuves classantes nationales (ECN) devant être modifiées pour l'année d'après, comment cela va-t-il se passer pour les étudiants qui sont dans la dernière année de l'avant-réforme, en particulier s'ils redoublent ? En outre, la présentation des MECC n'est pas dans la version moderne que beaucoup de composantes utilisent ; du coup, elles sont assez denses à traiter. Mme Alexandra KNAEBEL demande à la DES si une instruction par la CFVU le 4 octobre 2022 poserait problème. M. Jean-Paul DE LA RICA explique que cela dépend de la date exacte du début des enseignements. S'ils ont commencé le 5 septembre 2022, c'est techniquement et légalement possible, puisque les MECC doivent être approuvées un mois calendaire au plus tard après le début des enseignements. Toutefois, cette semaine de report laisse peu de marge de manœuvre pour changer quoi que ce soit puisqu'il sera impossible de repasser par un circuit d'approbation des instances propres à la faculté. M. Thierry BURGER-HELMCHEN suggère de procéder au vote aujourd'hui et de demander à la composante de leur donner des éléments d'explication complémentaires pour la CFVU du 4 octobre 2022, car il existe en effet un risque à reporter le vote. Il demande aux élus étudiants s'ils souhaitent voter ce point à part. M. Arnaud GISSINGER répond qu'il n'est pas nécessaire de le séparer.

M. Cyrille BLONDET apporte des éléments de réponse sur le flou qui entache la 5<sup>e</sup> année concernant les mesures transitoires. Il signale qu'il ne s'agit pas d'un problème local, mais d'un problème national. Ils ont pris aujourd'hui le temps de présenter à la CFVU la réforme du 1<sup>er</sup> cycle, mais la réforme du 3<sup>e</sup> cycle et celle du 1<sup>er</sup> cycle étaient à peine digérées qu'est arrivée la réforme du 2<sup>e</sup> cycle, qui est en plus un vrai bazar. Ils ont conscience que du côté des étudiants, c'est ressenti de la même façon. Toutes les réunions d'enseignement et tous les conseils de faculté sont pratiquement intégralement consacrés à tenter de tirer un fil conducteur sur la réforme du 2<sup>e</sup> cycle. Il apprécie que les élus étudiants acceptent un vote avec une demande de clarification opérationnelle pour les MECC de 5<sup>e</sup> année. Ils y travaillent en permanence. Mme Rachel SCHURHAMMER aimerait savoir combien d'étudiants seraient concernés par les mesures transitoires. Dans sa composante, ils établissent des contrats pédagogiques quand ils font des changements de maquettes, car peu d'étudiants sont généralement concernés. M. Cyrille BLONDET lui donne un ordre de grandeur : sur les promotions qui, dans ces années-là, sont autour de 250-280, cela va toucher au maximum 15 étudiants. Cependant, lorsqu'un étudiant est en 5<sup>e</sup> année d'un parcours professionnel donné et doit attendre les éléments pour sa 6<sup>e</sup> année, il y a une certaine impatience. Insister sur l'ensemble des mesures transitoires sera particulièrement important. M. Thierry BURGER-HELMCHEN le remercie pour ce complément d'information.

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 2) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.



### 7.25 Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion (partie 2)

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion (partie 2) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

#### 8. MECC rectificatives

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que les composantes qui ont été parmi les premières à soumettre leurs MECC à la CFVU souhaitent introduire quelques modifications. Pour certaines d'entre elles, ce sont des changements peu substantiels (une adaptation par rapport à un enseignant manquant par exemple) et pour d'autres, ce sont des modifications plus importantes en termes de volume horaire, mais cela reste des modifications de MECC et pas de maquette. Après discussion sur le point 8.2, il passe au vote de chacun des sous-points.

##### 8.1 Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

M. Thierry BURGER-HELMCHEN ouvre le vote. Les MECC rectificatives de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

##### 8.2 UFR Mathématique et informatique

M. Arnaud GISSINGER indique avoir été surpris par les MECC de l'UE informatique du semestre 6 : « *De nombreux étudiants présentaient des justificatifs d'absence aux deux petites évaluations de TP et fraudaient au projet avec une difficulté importante de prouver la triche.* » Ayant une formation de juriste, il se demande comment on peut dire que les gens fraudent sans pouvoir prouver la triche. Modifier des MECC pour empêcher les gens de tricher semble curieux, surtout quand la triche semble si difficile à prouver ; peut-être n'y en a-t-il pas. M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que le tout jeune doyen qui vient de prendre ses fonctions n'a peut-être pas encore totalement intégré l'ensemble des codes ; il reviendra vers lui pour lui suggérer d'être attentif à la formulation de ses documents. Pour revenir sur les MECC, il souligne que l'Unité de formation et de recherche (UFR) Mathématique et informatique est l'une de celles qui, lorsqu'elle constate les fraudes, font remonter les dossiers. Pour lui, les collègues essaient de faire le métier au mieux et de traquer toute source de fraude ; ainsi, l'étudiant qui réussit dans cette composante réussit parce qu'il a réellement passé des examens sans frauder. La démarche lui semble noble, même si la formulation pourrait être améliorée, il en convient. M. Arnaud GISSINGER reconnaît, pour siéger à la section disciplinaire, qu'il y a beaucoup de dossiers de l'UFR Mathématique et informatique. S'ils ont des dossiers dans cette UE, ils n'ont qu'à les envoyer également au Service des affaires juridiques et institutionnelles (Saji). Il demande à ce que ce point soit scindé pour le vote.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN soumet le point au vote. Les MECC rectificatives de l'UFR Mathématique et informatique sont adoptées par la CFVU par 19 voix pour et 9 voix contre. Un membre de la CFVU s'abstient.

##### 8.3 Faculté de psychologie

M. Thierry BURGER-HELMCHEN passe au vote. Les MECC rectificatives de la Faculté de psychologie sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

### 9. Régime spécial d'études de l'Université de Strasbourg - Point reporté

#### Approbation

#### 10. Modification du calendrier général universitaire 2022/2023

Mme Camille FAUTH indique que ce point concerne la modification du calendrier général. Dans le cadre de cette modification, deux périodes de trêve pédagogique sont proposées : une première au mois de janvier et une deuxième au mois de février portant les congés universitaires de fin d'année à trois semaines et de février à deux semaines. Les composantes qui rencontrent des difficultés dans l'organisation de ces aménagements ont été invitées à prendre contact avec la VP Formation de façon à regrouper les demandes, les arbitrer et éventuellement regrouper les composantes lorsque les cours devront avoir lieu en présentiel. Par ailleurs, elles sont invitées à réorganiser les activités pédagogiques et non pas à les supprimer. De plus, les dispositions des calendriers dérogatoires, si elles sont compatibles avec cet aménagement, ne nécessitent pas un nouveau passage en CFVU.

M. Arnaud GISSINGER souhaite tout d'abord évoquer une question réglementaire et de forme. Habituellement, le calendrier général et les calendriers dérogatoires sont votés dans les points de délibération, pour lesquelles la CFVU intervient en dernier ressort. Il s'étonne que cette modification figure aujourd'hui dans les points d'approbation, ce qui veut dire qu'elle passera au CA le lendemain. Mme Alexandra KNAEBEL indique que le calendrier pédagogique est voté par la CFVU, mais que le calendrier général, qui comprend les fermetures administratives, doit être soumis au Comité technique d'établissement (CTE) et au CA. Il se trouve que la distinction n'a pas toujours été faite. Le CA s'appuiera sur l'avis de la CFVU sur la partie calendrier pédagogique et sur le CTE sur la partie fermetures administratives. C'est la raison pour laquelle cela fera l'objet d'un examen en CA, mais pas le lendemain, le CTE ne s'étant pas encore réuni. M. Christophe DE CASTELJAU précise que le CTE et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) se réuniront courant octobre. Ce point sera sans doute vu lors du CA de novembre. Mme Laurence RASSENEUR demande si la CFVU va prendre un avis ou une décision. M. Jean-Paul DE LA RICA répond que, par définition, si le point figure dans la partie Approbation, c'est juridiquement un avis. Mme Laurence RASSENEUR trouve le point soulevé par M. Gissingier important. L'ordre des choses a suscité un vif émoi dans la communauté universitaire et notamment au sein des élus du CTE et du CHSCT, car, quel que soit le nom qu'on donne à ce calendrier, on met bien en conformité le calendrier pédagogique avec un calendrier administratif qui n'a pas encore été voté par les instances, mais seulement décidé par le président qui a informé la communauté par voie de presse. En principe, le CTE et le CHSCT donnent un avis au CA et ensuite la CFVU délibère sur un calendrier pédagogique. Elle est gênée par le fait que la CFVU va voter quelque chose qui n'a pas été approuvé par les autres instances qui auraient dû l'approuver. M. Christophe DE CASTELJAU signale que tous les points à approbation passent en CFVU avant de passer en CA, qui décidera en dernier ressort sur la base de l'avis de la CFVU. L'articulation entre CTE et CFVU n'est clarifiée par aucun texte. Mme Laurence RASSENEUR dit que la CFVU a déjà voté le calendrier général. Là, il faut refaire le travail sans avoir eu en amont toutes les étapes de validation qui auraient dû avoir lieu. Mme Alexandra KNAEBEL souligne qu'ils sont dans des mesures à court terme, qui visent à positionner l'établissement en anticipation d'un événement qui pourrait arriver en février. Si un avis de la CFVU est demandé en amont du CA et du CTE, c'est pour informer de la proposition qui est faite de façon à pouvoir anticiper, sinon ils vont de nouveau au mois de décembre se retrouver dans une situation où ils vont subir et où il ne sera plus possible de mettre des choses en place. Mme Laurence RASSENEUR en déduit que si la CFVU émet un avis aujourd'hui, il faudra la formaliser *in fine* par une vraie décision. M. Christophe DE CASTELJAU dit que cela dépendra du contenu du vote du CA. S'il n'y a plus de latitude sur l'organisation pédagogique, la CFVU n'aura pas à se prononcer une deuxième fois. M. Jean-Paul DE LA RICA ajoute que le fait que la CFVU et le CTE soient consultés et émettent un avis en amont du CA permet au CA d'avoir toutes les informations pour prendre sa décision. Mme Laurence RASSENEUR fait remarquer que l'expérience a montré que parfois, quand le vote de la CFVU n'était pas conforme à ce qu'aurait souhaité le CA, il revient sur le vote de la CFVU. Pour exemple, la CFVU s'est prononcée majoritairement contre les capacités d'accueil en master ou plus récemment des DU ou des conventions et pourtant ils ont été validés en CA. M. Christophe DE CASTELJAU dit que chaque instance est indépendante et que chaque élu prend une décision avec les éléments dont il dispose.

Mme Rachel SCHURHAMMER soumet quelques questions d'ordre pratique. En tant que directrice de composante, elle préférerait savoir maintenant ce qu'il en est du calendrier plutôt que dans trois mois pour pouvoir s'organiser. Quand sauront-ils comment seront impactés les bâtiments utilisés à la fois pour la formation et la recherche, notamment pour février ? La réponse participera à la réflexion générale sur les modifications de l'offre de formation. Mme Alexandra KNAEBEL répond que la date n'est pas encore arrêtée, puisqu'ils sont en train de collecter les remontées des composantes pour février en vue d'organiser une réunion pour analyser la volumétrie en termes d'effectifs et voir avec la Direction du patrimoine immobilier (DPI) comment répondre aux différentes contraintes en termes d'ouverture de bâtiments et pour assurer le présentiel lorsque c'est nécessaire. En revanche, il est souhaitable que les composantes aient les premiers éléments de réponse avant que le CA ait définitivement statué. Mme Rachel SCHURHAMMER précise sa question en donnant l'exemple de l'Institut Le Bel et de la Faculté de chimie, qui disposent d'une grosse partie recherche et d'une partie enseignement. Si la recherche ne peut ou ne veut pas fermer en février, il faudra chauffer le bâtiment. Mme Alexandra KNAEBEL note qu'ils sont sur l'articulation formation-recherche. Les PCA sont en cours. Il faudra qu'elle voie avec la DPI quand elle aura une vision claire sur la partie recherche. Mme Rachel SCHURHAMMER avoue qu'elle ne voudrait pas tout modifier pour ensuite apprendre que l'Institut Le Bel restera ouvert parce que la recherche continue. Mme Alexandra KNAEBEL comprend. Ce croisement est en train d'être étudié par la DPI côté recherche et par la VP Formation côté formation. Mme Rachel SCHURHAMMER pense qu'il n'y a pas beaucoup de bâtiments concernés par la double compétence.

M. Cyrille BLONDET précise que les contraintes pour la Faculté de médecine sont similaires à celles des autres composantes : pour janvier, cela ira, mais pour février, cela posera problème. Mme Camille FAUTH préférerait qu'un représentant de la Faculté de médecine lui adresse un mail précisant la volumétrie, etc. M. Cyrille BLONDET transmettra.

M. Arnaud GISSINGER aborde un deuxième point sur la forme. Même s'il y a eu des couacs vis-à-vis de la presse et dans la chaîne d'information, même si ce tollé médiatique après la présentation du plan dans la presse n'était pas souhaité ni prévisible, au final, les élus étudiants de l'Afges ont le sentiment qu'on leur force la main dans cette histoire ; ils avaient déjà eu cette sensation l'année dernière avec la création du Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES). C'est toujours délicat de se sentir pris à partie de la sorte, d'autant que, quoi qu'ils puissent discuter et décider aujourd'hui en CFVU, le CA risque de décider de valider ces fermetures de bâtiments en dernier lieu. Il lui semble important de rappeler que certaines prérogatives de la CFVU sont plus que limitées. Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET rejoint les remarques précédentes. La CFVU est consultée juste pour des questions de forme ; de toute façon, les annonces de fermeture ont déjà eu lieu dans la presse et autre. Quoi qu'on dise ou on puisse penser, cela sera fait. Mme Camille FAUTH fait remarquer qu'il a été annoncé dans la presse deux semaines de fermeture, mais qu'aujourd'hui, il leur est proposé une semaine de trêve en janvier, pour laquelle la plupart des composantes ont remonté la faisabilité, et une semaine de trêve en février pour laquelle des composantes ont remonté des difficultés. Pour ces dernières, la VP Formation étudie les possibilités pour maintenir les cours en présentiel. On est là sur un aménagement au cas par cas. Dans les composantes qui sont en évaluation continue intégrale (ECI), cette flexibilité était prévue par le calendrier et il y a peu d'aménagements ; dans d'autres, ce n'est pas possible et une étude au cas par cas aura lieu. Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET comprend que c'est du cas pour cas et que pour certaines composantes, ce sera ouvert en février, mais pour la plupart, ce sera fermé même si les horaires seront arrangés pour qu'il n'y ait pas de perte en volume horaire. On peut jouer sur la manière dont cela est présenté ou applicable pour tous, mais la réalité est celle-là. Mme Laurence RASSENEUR dit que l'on peut jouer sur les mots, mais l'exposé des motifs montre bien qu'on aménage une fermeture de l'établissement qui ne dit plus son nom pour ouvrir les locaux à la carte et en fonction des besoins des composantes et de la réalité du terrain. Pour avoir suivi cette question de près dans son activité syndicale, sa « religion » est faite sur cette question. Ils peuvent passer au vote. M. Christophe DE CASTELJAU observe que d'autres personnes veulent s'exprimer.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET réitère sa question sur les bibliothèques. Est-ce qu'au moins une bibliothèque sera ouverte pendant la fermeture, comme cela leur a été indiqué lors de la réunion avec la VP ? L'équipe a-t-elle éventuellement pensé à augmenter le nombre de places en ouvrant d'autres bibliothèques ? Mme Camille FAUTH répond que l'exposé des motifs prévoit l'ouverture de certaines bibliothèques. Par ailleurs, l'étude est en cours. Il y aura autant de places de bibliothèque ouvertes que nécessaire avec le Studium, qui devrait fonctionner à cette date-là, et l'Alinéa par exemple qui peuvent être ouverts de façon indépendante.

Mme Pauline DUDKA considère important d'éclairer le CA de certains points de forme qui pourront peut-être être améliorés par la suite. En tant que représentante Biatss de la liste « Unsa Éducation », elle ne s'opposera pas à cette fermeture. Comme cela a été rappelé en début de séance, cette fermeture tire aussi son origine de problèmes financiers. Cela permettra de ne pas impacter d'autres missions fondamentales de l'université et d'éviter de grever la politique des emplois. Il lui semble essentiel de ne pas oublier de bien actionner un autre levier d'encadrement très opérationnel, à savoir les responsables administratifs. Avant les médias, les directeurs de composante ont été informés de ce plan lors d'une réunion, mais pas les responsables administratifs. Or, ce sont eux que les personnels viennent voir pour les modalités concrètes.

M. Bruno TRESCHER précise qu'il faudra attirer l'attention dans la délibération sur le fait que le calendrier aménagé ne remet pas en cause les calendriers dérogatoires déjà adoptés. Par exemple, la Faculté de droit organise des examens en décembre ; si son calendrier dérogatoire saute, cela posera souci. Mme Camille FAUTH indique que la délibération de ce jour ne remet pas en cause les calendriers dérogatoires du moment qu'ils sont compatibles. M. Fabrice FAVRET présente un cas précis : sa L2 préférerait conserver le calendrier actuel, c'est-à-dire ne pas aménager les cours, mais sa L1 pourrait utiliser ce nouveau calendrier. Il aimerait, pour la L2, terminer le 1<sup>er</sup> semestre fin semaine 9 de janvier et commencer le 2<sup>e</sup> semestre le 16 janvier 2023. Est-ce un calendrier dérogatoire du calendrier dérogatoire à soumettre à la CFVU ? Mme Camille FAUTH souligne que d'autres composantes ont fait cette demande. Elle fera partie des souplesses envisagées. Du moment que le semestre 1 est terminé, le semestre 2 pourra commencer le 16 ou le 23 janvier 2023. M. Jean-Paul DE LA RICA ajoute que le calendrier n'oblige pas à commencer ou finir à telle date les enseignements ; il prévoit simplement la période sur laquelle les enseignements s'étalent ; les composantes restent libres sur l'organisation interne dans cette période.

Mme Rachel SCHURHAMMER se demande comment ils vont informer les étudiants de ces changements, car finalement chaque filière aura son calendrier. Décaler en ECI est facile, car on dispose de 16-17 semaines en S1. Sa faculté a déjà des calendriers dérogatoires sur 12 semaines ; elle ne pourra pas déroger à nouveau. Est-ce à chaque faculté d'envoyer à chaque promotion le bon calendrier ? C'est déjà assez compliqué de rétro-pédaler en disant aux étudiants qu'ils ne doivent pas tout de suite prendre leurs billets d'avion, car il y aura peut-être cours finalement. Elle souligne que c'est aussi pour les étudiants qu'ils anticipent les choses. Mme Camille FAUTH confirme que bien pour cela qu'ils essaient d'anticiper autant que possible. Elle pense que ce sera plutôt au responsable de formation, en accord avec le doyen et le responsable administratif, de communiquer aux promotions. Cela va passer par beaucoup de répétitions auprès de l'ensemble des promotions jusqu'à cette période-là.

M. Bruno TRESCHER souligne qu'il est vraiment important pour les composantes de savoir quand elles auront le calendrier définitif et d'avoir une souplesse sur la convocation de quinze jours aux épreuves. Si la Faculté de droit applique toutes les règles de convocation de quinze jours, notamment au rattrapage, elle finit le 8 août 2023, ce qui ne sera pas possible. Mme Camille FAUTH fait savoir que la Faculté de droit s'est déjà rapprochée de la VP sur cette question ; des assouplissements sont prévus sur la question des convocations aux examens de rattrapage notamment.

M. Arnaud GISSINGER en vient aux remarques de fond. Tout d'abord, c'est une bonne chose que les élus étudiants aient déjà pu rencontrer la VP la semaine dernière et évacuer une partie des questions et des difficultés qu'ils avaient vis-à-vis de cette modification de calendrier. Ensuite, il est important de noter que l'Unistra est confrontée à une situation difficile et inédite de voir sa facture d'énergie monter en flèche. Personne n'a envie de se retrouver dans la situation d'une coupure. On constate que l'État abandonne beaucoup la communauté universitaire dans cette histoire. Comme les élus étudiants l'ont souligné lors de la rencontre, il est essentiel que ces fermetures ne se fassent pas au détriment des étudiants. Cela a l'air d'être aussi l'objectif de la VP, mais ils seront vigilants sur le distanciel et sur le 2<sup>e</sup> semestre. Certes, les composantes sont libres d'organiser leurs enseignements comme elles l'entendent, mais certaines pourraient choisir de condenser certains enseignements ou de les décaler et de finir l'année plus tard, ce qui pourrait poser des problèmes. Comme l'a évoqué M. TRESCHER, la Faculté de droit a déjà un calendrier extrêmement chargé en termes d'enseignements et d'examens avec des délais serrés pour la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> sessions et les jurys. Après discussion entre l'administration et les élus étudiants de la Faculté de droit, un calendrier dérogatoire avec une semaine banalisée entre la fin des travaux dirigés (TD) et les enseignements avait été voté ; vraisemblablement, cette semaine banalisée pour les révisions passera à la trappe avec cette modification du calendrier sinon l'année universitaire finira début ou mi-août. Même s'ils comprennent les nécessités de ce plan, c'est dommageable pour les étudiants de la Faculté de droit qui seront lésés dans cette histoire. Mme Camille FAUTH répète que la Faculté de droit s'est déjà rapprochée de la VP sur ces questions. M. Arnaud GISSINGER note que chaque faculté devra gérer son calendrier et faire au mieux avec ses contraintes. Ils comprennent que le personnel administratif, qui est déjà surchargé et pas nécessairement en grand nombre dans les différentes composantes, ne puisse pas proposer toutes les solutions une semaine après l'annonce, mais le fait d'avoir peu d'informations les bloque un peu pour voter. Mme Camille FAUTH dit que la remontée des difficultés se fait progressivement. À ce jour, toutes les composantes ne se sont pas rapprochées de la VP. Certaines attendent aussi leur conseil de composante pour arbitrer certains points. Le temps malheureusement est contraint. Mme Alexandra KNAEBEL signale que certaines ont déjà complètement réaménagé leur calendrier et déplacé les cours sur la semaine de janvier et la semaine de février alors que rien n'a été entériné. Il existe différents niveaux d'anticipation et de souplesse. Mme Camille FAUTH ajoute que des composantes lui ont aussi dit tout allait bien. Mme Alexandra KNAEBEL réagit à la remarque de M. GISSINGER disant qu'il comprenait la préoccupation de faire des économies en euros. Effectivement, l'augmentation du coût des fluides impacte de façon importante le budget de l'établissement, mais le ministère enjoint tous ses établissements à réduire les consommations énergétiques, indépendamment de la question financière, et à faire preuve de sobriété de façon à se prémunir de délestage. Pour eux, c'est aussi un argument important, puisque cela permet de garantir une qualité des formations et de ne pas être en mode dégradé. Pour l'instant, cela semble hypothétique à certains, mais cela peut prendre réalité.

M. Benoît MASQUIDA constate que, sur la semaine de février, il y aura une espèce de reculade puisque beaucoup de composantes pourront continuer à exercer dans leurs locaux. Sachant que l'Unistra dépense 50 000 € par jour pour les fluides – chiffre donné lors de la commission des finances –, même si les prix doublent ou triplent, ils ne vont pas réussir à économiser 100 000 € par jour quand les composantes continueront leurs activités. L'économie globale réalisée sur cette semaine, qui

induit énormément de désagréments pour toutes les composantes, risque d'être faible. Par conséquent, est-ce que cela vaut le coup d'aménager cette semaine de février ? Ne serait-il pas plus simple de voir les économies sur le moyen ou le plus long terme, c'est-à-dire en isolant mieux des bâtiments, en changeant les fenêtres là où il le faut, etc. ? Cela apaiserait la situation, la rendrait plus sereine à nouveau et éviterait que tous les personnels se retrouvent submergés de travail pour aménager des emplois des temps et des examens pour peu de bénéfice au final. Mme Alexandra KNAEBEL répète que des composantes ont déjà fait le travail de modifications d'emploi du temps. Pour celles-ci, cela n'a pas suscité un chantier aussi important que cela et fermer le bâtiment représentera une économie. Elle trouverait dommage de renoncer à cela alors que le travail est fait, que c'est possible et que cela permet de diminuer leur consommation énergétique. D'un point de vue de la réalité en euros, elle le rejoint. La présidence a proposé ce choix de la première semaine de janvier parce que c'est potentiellement l'une des semaines les plus froides, qu'elle est dans la continuité de la coupure du chauffage pendant les congés de décembre et que l'efficacité de la mesure est la plus grande. En moyenne, en effet, une journée de chauffage représente 50 000 € ; dans un hiver froid, on passe à plus de 100 000 €. Globalement, ce qui sera économisé en plein hiver sera bénéfique à l'établissement, tant en termes de consommation d'énergie que de coûts financiers. M. Bruno TRESCHER précise que le représentant de l'Eurométropole a indiqué, lors du conseil de la Faculté qui a eu lieu dans la matinée, que la facture d'électricité de l'Eurométropole a augmenté de 465 % et qu'une de ses communes a vu sa facture de gaz augmenter de 600 %. On est sur des tarifs de plus en plus agressifs et sans aucune visibilité.

Mme Pascale ERHART revient sur l'objet du vote. Mme Fauth a précisé que la CFVU votait sur la trêve pédagogique, mais cette notion n'apparaît pas dans l'exposé des motifs. Elle-même avait compris que la CFVU votait sur un calendrier rallongé d'une semaine pour chaque semestre et que le semestre 2 commencerait la semaine du 23 janvier 2023. Est-ce bien cela ? Mme Camille FAUTH indique qu'il est proposé de faire commencer le semestre 2 le 23 janvier 2023, mais qu'une souplesse est laissée aux composantes qui voudraient commencer le 16. Cela dépend de l'usage que font les composantes des 16 semaines calendaires prévues pour l'ECl.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET sent une impression de répétition des propos tenus lors de la réunion des élus étudiants avec la VP et ce sont probablement aussi des propos qui ont été formulés lors des réunions avec les syndicats de personnel. Le gros problème est qu'on leur dit, à eux, de faire toujours et encore des économies (monétaires ou énergétiques). Personne ne veut que les étudiants et les personnels paient ces mesures, mais dans les faits, c'est quand même l'impression qu'ils ont quand ils entendent les discours. Comme le disait M. Gissinger, on sent un gros désengagement de l'État. La décision de fermer l'université relève d'un choix fait à l'université. Or, il doit y avoir d'autres choix. Pour l'instant, ce n'est pas l'entière responsabilité des universités françaises qui ont pris cette décision. Mme Alexandra KNAEBEL fait remarquer que beaucoup d'universités passent en distanciel, mais elles ne le crient pas haut et fort et on sait pourquoi. Mme Rachel SCHURHAMMER signale que l'Unistra est aussi l'université la plus à l'est et au nord. Elle partage un élément donné par Nicolas Matt : si les établissements publics ne font pas l'effort, il y aura coupure de la part du préfet. À un moment donné, l'Unistra risque de ne plus d'avoir de gaz pour chauffer. Mme Alexandra KNAEBEL ajoute qu'il y aura aussi des priorités entre les différents types de bâtiment public ; s'il n'y a pas assez de gaz par tous, entre un hôpital et une université, on sait où sera placée la priorité et cela paraît raisonnable. Elle a du mal à entendre Mme Hernandez-Rousset leur dire que c'est de nouveau les étudiants qui paient le prix fort. C'est exactement le contraire : aujourd'hui, ils essaient d'anticiper pour permettre aux étudiants de bénéficier d'une formation non dégradée. Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET indique que ce n'est pas contre les personnes actuellement en place et qui se mobilisent pour réaménager ce calendrier. Elle comprend que cela représente des heures de travail et du travail ingrat. Cependant, c'est une décision politique qui émane de l'université alors que c'est une décision que doivent prendre les collectivités et l'État. Évidemment, il faut préserver le fonctionnement d'un hôpital. Ce sont des choix. L'Unistra pourrait aussi s'engager en critiquant l'abandon de l'université ; si elle prend ces mesures aujourd'hui, c'est aussi parce qu'il y a une absence de responsabilité de l'État. Là, l'Unistra sera fermée pendant deux semaines pour la plupart des étudiants. Cela interroge pour le futur : dès qu'une augmentation ou un problème se présentera, on fermera les universités ? Mme Camille FAUTH souligne que la question de la sobriété énergétique n'est pas appelée qu'à des fins économiques. L'action qu'on doit porter individuellement et collectivement repose à la fois sur la question du coût des fluides et de l'approvisionnement et sur la question plus large d'écologie. Mme Laurence RASSENEUR avoue que ces discours de catastrophisme, de moralisation et de culpabilisation des gens commencent à devenir pesants et irritants. On est à nouveau dans une crise et à nouveau on va faire porter ce poids de la crise aux étudiants et aux personnels. On va demander aux personnels des composantes de faire le grand écart pour réorganiser une fermeture qui ne dit plus son nom. Certains l'ont fait parce qu'ils savent que s'ils attendent novembre ou

décembre, cela va encore plus impacter leur fonctionnement. Là, on fait le grand écart pour garder l'honneur du président sur la décision qu'il a prise ; c'est insupportable ! La sobriété énergétique, on ne va pas y arriver sur un *one shot*, sur une fermeture d'université, mais en ayant un plan pluriannuel. On peut aussi parler de sobriété financière et regarder si l'euro investi est bien investi. On est en train de générer dans les composantes une surcharge de travail et une anxiété véhiculée par les discours des uns et des autres qui ne sont pas nécessaires. Les composantes font déjà beaucoup et sont déjà beaucoup en tension ; si certaines ont anticipé, c'est pour éviter d'exploser. Il serait plus simple de garder le calendrier actuel. M. Alexandre MENY estime qu'il faut distinguer deux points : la question du coût, qui fait suite à la crise actuelle, et la question du développement durable. Fin août, l'équipe de présidence a tenu un séminaire sur la question du développement durable à l'université pour mettre en place un plan de développement durable sur les années à venir. L'aménagement du calendrier universitaire et les rénovations bâtementaires pour amener à des améliorations énergétiques et être plus efficaces en termes d'énergie faisaient partie des points évoqués. Cela leur semblait être de bonnes pistes pour avoir une université à la fois en continuité sur ses missions principales et qui arrive à être plus respectueuse de l'environnement. L'action aujourd'hui est menée à cause de la crise, mais elle a vocation à s'inscrire dans une trajectoire de plus long terme. En tant qu'établissement public, on ne va pas pouvoir y couper. Pour lui, c'est une mauvaise chose de cracher sur l'action parce qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une crise alors qu'elle peut répondre à un problème plus profond. M. Fabrice FAVRET rejoint M. Meny. Cette transition a été réfléchie, non pas pour un an ou deux ans, mais pour le plus long terme, notamment avec des investissements dans les bâtiments de l'université dans le cadre de Cap 2030. Il rebondit sur le caractère anxiogène des discours. En tant que directeur de composante, à l'instar de Mme Schurhammer, plus tôt il a les informations, mieux c'est ; cela lui permet de prendre l'anxiété de ses collègues et de faire en sorte que tout se passe bien dans le meilleur des mondes avec les contraintes qu'on leur impose parfois. Il n'est pas sûr que toute l'équipe soit anxieuse sur ce changement-là ; au contraire, il avait l'impression que cela aidait. Mme Rachel SCHURHAMMER observe qu'il est nécessaire de réfléchir à l'adaptation du calendrier. Des universités allemandes sont fermées au mois de janvier partout. C'est aussi à la CFVU de faire des propositions cohérentes avec le fait qu'on est dans une transition écologique et qu'on ne pourra pas chauffer les locaux de la même façon à Strasbourg et à Marseille, parce qu'en janvier il fait froid. Mme Alexandra KNAEBEL dit qu'il fait froid l'hiver et chaud l'été. L'aménagement est proposé là dans l'urgence, mais il faudra pousser la réflexion sur le calendrier de l'année prochaine et des années futures. Pour ce faire, il leur sera proposé d'installer un groupe de travail.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT donne lecture d'une déclaration de justification de vote : « *L'urgence climatique nécessite un dialogue pour construire des solutions efficaces et durables. La CFDT, attachée à la démocratie, votera contre cette modification qui n'a pas été discutée en CHSCT avec les représentants et représentantes élus.es de notre communauté. Des annonces dans les médias ne peuvent se substituer au fonctionnement démocratique de nos instances.* »

Mme Laurence RASSENEUR souhaite savoir ce qu'entend Mme Knaebel par le « plan de continuité d'activité ». Mme Alexandre KNAEBEL explique que pour la recherche, ils capitalisent sur les PCA construits pendant la période Covid pour prioriser les alimentations en énergie dans les bâtiments où la recherche ne peut pas être arrêtée. Mme Laurence RASSENEUR suggère de changer le nom, car ces PCA ont été utilisés pour la période Covid où l'on a revu l'ensemble du fonctionnement au plus profond. Pour éviter tout amalgame et mauvaise interprétation et de crispier les syndicats, il serait intéressant d'avoir un autre terme. Mme Alexandra KNAEBEL relayera la remarque aux collègues de la recherche. M. Christophe DE CASTELJAU indique que les PCA ont été mis à jour au moment de la période Covid, mais un établissement tel que l'Unistra se doit d'en avoir un en permanence, car il doit être en mesure d'avoir un fonctionnement minimum, quelle que soit la crise. Ensuite, suivant la crise, le PCA est adapté. Il en profite pour revenir sur les chiffres : l'objectif est de proposer des mesures qui, au global, approchent les 10 % d'économie d'énergie. L'augmentation du coût de l'énergie est bien au-delà de 10 % et toutes ces mesures ne permettront pas de faire face à l'augmentation financière. Sur ce point, ils essaient d'activer tous les leviers, notamment le levier ministériel pour avoir des financements complémentaires, mais les mètres carrés des universités sont très conséquents (plus de 500 000 pour l'Unistra) et ne représentent qu'une part du nombre total de mètres carrés des établissements de l'État qu'il faut chauffer avec des coûts d'énergie qui flambent partout.

M. Arnaud GISSINGER expose la position des élus étudiants de l'Afges. Même s'ils comprennent les nécessités de l'Unistra et les réalités qui font qu'à un moment donné il faut faire quelque chose, ils sont embêtés par le manque d'information, qui est dû au fait que toutes les composantes n'ont pas eu le temps ni l'opportunité de faire leurs remontées. Ne se voyant pas faire « un



chèque en blanc » à l'Unistra et aux différentes composantes, ils ne pourront pas voter ce plan à l'heure actuelle, même s'ils reconnaissent la conviction de la VP et sa volonté de faire le maximum pour que cela se passe bien.

M. Benoît MASQUIDA marque l'intention de vote du groupe « Refonder », qui votera contre. Puisqu'une commission a été réunie pour discuter de cette fermeture administrative, à une date et selon une composition qu'il ne connaît pas, il y aurait aussi eu le temps pour consulter les instances démocratiques. Ce groupe a été évoqué dans *Savoir(s)*. Mme Alexandra KNAEBEL ne sait pas de quel groupe obscur il s'agit. En revanche, le conseil de présidence se réunit tous les mardis et il a évidemment abordé ce point-là. M. Christophe de CASTELJAU précise que ces réunions ponctuelles des équipes dirigeantes des universités existent dans tous les établissements. M. Benoît MASQUIDA soulignait simplement que, suite à cette réunion, une information aurait pu être faite aux membres élus du Conseil académique (CAC) ou du CHSCT. Mme Laurence RASSENEUR dit que le conseil de présidence a discuté du sujet au vu des éléments qu'il avait du ministère, puis les directeurs de composante ont été informés en réunion de directeurs de composante le 13 septembre 2022, le personnel par mail et les étudiants par voie de presse. Dans ce laps de temps, on aurait pu réunir les instances pour en discuter plus largement, notamment le CHSCT eu égard à la réactivité qu'il a eu pendant la crise Covid. Il s'est réuni souvent et parfois la veille pour le lendemain. M. Christophe DE CASTELJAU est content de l'entendre dire qu'ils ont réuni régulièrement le CHSCT. Mme Laurence RASSENEUR rappelle le contexte : pendant la période Covid, effectivement, il y en a eu souvent, mais souvent à l'initiative des membres du CHSCT. Une fois le pli pris, la présidence a anticipé leurs demandes.

Mme Camille FAUTH propose de prendre une dernière intervention avant de passer au vote. Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET rebondit sur les propos des élus « Refonder ». Il y a eu ces annonces et deux jours après les élus étudiants ont été convoqués à une réunion avec l'administration pour éviter que les étudiants ne se fâchent ; cela n'a pas trop marché. Pour elle, cela traduit un manque de considération quand on sait que cela a été discuté auparavant. Elle votera contre cette délibération. Il existe par ailleurs une déconnexion dans les mesures prises et surtout dans la communication, dans laquelle les étudiants passent en dernier. On demande aux plus précaires, les étudiants, de faire des économies ; c'est vraiment déplacé. M. Thierry BURGER-HELMCHEN dit qu'ils ont tous d'accord sur le fait que la communication était mauvaise. Pour ne faire partie ni du conseil de présidence ni d'aucune autre instance que la CFVU, il se permet de donner sa vision. La volonté principale était de bien faire envers l'étudiant : si l'on doit faire des économies d'énergie, la solution qui a le plus d'impact est de fermer quatre jours début janvier et que si on veut le faire, le minimum de décence est de prévenir les étudiants et le personnel le plus rapidement possible pour qu'ils puissent prendre leurs dispositions le plus vite possible. Ensuite, en termes de communication, tout le monde s'est pris les pieds dans le tapis. Certaines personnes ont d'ailleurs été étonnées du retentissement national de la décision qui n'en était pas encore une.

Mme Camille FAUTH énonce la proposition de délibération qui est d'approuver la modification du calendrier général universitaire 2022-2023 et ouvre le vote. La modification du calendrier général universitaire 2022/2023 est rejetée par la CFVU par 17 voix contre et 12 voix pour.

M. Fabrice FAVRET demande, en prenant sa casquette de doyen, ce qu'il fait maintenant. Sa composante va se retrouver à changer un calendrier au mois de novembre et, comme ces deux dernières années Covid, c'est lui qui va devoir s'y atteler pendant longtemps. Mme Rachel SCHURHAMMER dit qu'ils feront cours dans des bâtiments à 8 degrés. Mme Alexandra KNAEBEL fait remarquer qu'elle n'a entendu aucune contre-proposition, ni des étudiants, ni des représentants du personnel. Mme Laurence RASSENEUR infirme : ils ont suggéré de garder le calendrier actuel. M. Bruno TRESCHER signale qu'ils ont tous eu le 2 mai 2022 un mail pour faire remonter des propositions sur les mesures d'énergie pour la LOB. Il n'est pas sûr que beaucoup de personnes aient répondu à ce mail. Mme Alexandra KNAEBEL confirme.

## **11. Modalité d'admission en filière santé (MMOPK) – point reporté**

## **12. Créations de formations**

### **12.1 Master Géosciences pour la transition énergétique - EOST**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle que lors de la précédente séance, les membres de la CFVU étaient favorables à la création de ce master, mais avaient considéré que mentionner le nom de l'ITI, qui était la source de financement, dans le titre du parcours n'était pas optimal. L'EOST leur a confirmé qu'il n'y avait pas de problème à supprimer la mention « ITI » du nom



du parcours. Il confirme à Mme Schurhammer que c'est bien un parcours. En l'absence de question, il passe au vote. La création du master Géosciences pour la transition énergétique - EOST est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

#### **12.2 DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que la Faculté de médecine souhaite créer un diplôme interuniversitaire (DIU) pour les spécialistes du traitement par insulinothérapie, notamment pour savoir interpréter les résultats liés à cette technique. En l'absence de remarque ou de question, il ouvre le vote. La création du DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

#### **12.3 DE IPA mention Urgences – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise qu'il s'agit d'une création d'une mention pour les infirmières qui souhaitent se spécialiser dans les gestes d'urgence. Constatant qu'il n'y a pas de question, il soumet le point au vote. La création du DE IPA mention Urgences – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

#### **12.4 L3 disciplinaires Santé (SPS)**

Mme Alexandra KNAEBEL explique que, dans le cadre de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année LSPS, certaines composantes ont choisi de créer une L3 mention disciplinaire parcours santé. C'est le cas pour quatre disciplines. Il s'agit d'approuver la mise en place de ces L3 disciplinaires parcours santé ainsi que la mise en place de la L3 mention SPS.

M. Fabrice FAVRET précise qu'en Staps, ils ont beaucoup de mentions et peu de parcours. Dans l'exposé des motifs de ce point, il est noté qu'un étudiant qui vient en L2 Staps peut rejoindre la mention Activité physique adaptée et santé (Apas). Or il peut rejoindre n'importe laquelle des quatre mentions (Entraînement et optimisation de la performance (Eops), Apas, Éducation et motricité, et Management du sport).

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de question, soumet la délibération amendée au vote. La création de la L3 disciplinaires Santé (SPS) est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 29 voix.

#### **12.5 2<sup>e</sup>ème année des Bachelor universitaire de technologie**

Mme Alexandra KNAEBEL précise que les instituts universitaires de technologie (IUT) déploient aussi une réforme, qui fait évoluer le diplôme universitaire de technologie (DUT) vers un bachelor universitaire de technologie (BUT), une formation de trois ans. L'an passé, la CFVU avait adopté la mise en place des formations de 1<sup>er</sup> année de BUT. Il lui est demandé d'approuver la création des formations de 2<sup>e</sup> année, sachant que c'est durant cette année que les parcours prennent forme au sein de ces mentions de spécialité de BUT.

Mme Rachel SCHURHAMMER souhaite savoir qui sera à l'initiative de la construction des passerelles entre la 2<sup>e</sup> année de BUT, voire la 3<sup>e</sup>, et les mentions de licence. Mme Alexandra KNAEBEL indique que les composantes ont été invitées à se rapprocher des formations pour créer les passerelles. Elle saisit l'occasion pour leur parler de l'avancée de l'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), qu'il a oublié d'évoquer dans les informations générales. Il existe une proposition d'accompagnement avec des groupes de travail et des séminaires thématiques sur la construction de la nouvelle offre de formation. Il lui paraît pertinent de mettre en place un groupe de travail sur la construction des passerelles au sein du 1<sup>er</sup> cycle entre formations au sein d'un même cycle. Mme Rachel SCHURHAMMER trouve toujours dommage de construire ces passerelles sans discussion.

Mme Alexandra KNAEBEL passe au vote. La création de la 2<sup>e</sup>ème année des Bachelor universitaire de technologie est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 29 voix. *(Départ de Mme Rapp à 17 h 05)*

#### **13. Création d'une UE supplémentaire dans la préparation à l'agrégation d'histoire – Faculté des sciences historiques**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN explique que la Faculté des sciences historiques a actuellement une préparation à l'agrégation en histoire. Il se trouve qu'avec un petit aménagement, elle pourrait se doter également d'une agrégation en géographie, puisqu'il existe beaucoup d'éléments communs. Elle propose d'ajouter cette option comme une possibilité à l'agrégation actuelle.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT suppose que c'est parce qu'il y a un plan de financement particulier que le point figure dans les points d'approbation. M. Thierry BURGER-HELMCHEN confirme. Par ailleurs, la faculté n'a pas voulu aller jusqu'à créer une agrégation de géographie.

Mme Rachel SCHURHAMMER est surprise : n'y a-t-il pas d'agrégation de géographie à l'heure actuelle à Strasbourg ? M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond par la négative.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN, en l'absence d'autres questions, soumet le point au vote. La création d'une UE supplémentaire dans la préparation à l'agrégation d'histoire – Faculté des sciences historiques est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 28 voix.

#### **14. Tarifs et renouvellements de DU hors SFC**

##### **14.1 Faculté des arts**

Mme Camille FAUTH informe qu'il n'y a aucune augmentation de tarif pour le diplôme universitaire de musicien intervenant (Dumi) de la Faculté des arts. En l'absence de question, elle procède au vote. Les tarifs et renouvellements de DU hors SFC de la Faculté des arts sont approuvés par la CFVU par 22 voix pour et 6 voix contre.

##### **14.2 ESBS**

Mme Camille FAUTH précise qu'aucune augmentation n'ait demandé par la composante. Constatant qu'il n'y a pas de question, elle soumet le point au vote. Les tarifs et renouvellements de DU hors SFC de l'ESBS sont approuvés par la CFVU par 22 voix pour et 6 voix contre.

##### **14.3 Faculté des langues (partie 3)**

Mme Camille FAUTH rappelle que le 22 février 2022, la CFVU a approuvé la convention entre l'Institut de traducteurs d'interprètes et de relations internationales (Itiri) et l'Université de Padoue. La Faculté des langues et l'Itiri souhaitent que les étudiants de Padoue bénéficient du même tarif préférentiel que les étudiants de Milan, soit 12 % des droits spécifiques. En l'absence de question, elle passe au vote. Les tarifs et renouvellements de DU hors SFC de la Faculté des langues (partie 3) sont approuvés par la CFVU par 13 voix pour et 6 voix contre. 9 membres de la CFVU s'abstiennent.

Mme Laurence RASSENEUR réitère sa demande de présenter à la CFVU ce qu'est l'Itiri, ses particularités et son devenir. Comme toutes ses demandes n'ont jamais été honorées, elle continue à les faire. Mme Camille FAUTH en prend note.

#### **15. Tarifs TOEIC**

##### **15.1 Rectificatif 2022/2023**

Mme Camille FAUTH explique que la société qui opère le *Test of English for International Communication* (TOEIC) avait prévu un tarif de 46 € pour l'année 2022-2023, mais elle est obligée de revoir ses prix à la hausse passant à 48 € en raison de l'augmentation du coût du papier.

Mme Rachel SCHURHAMMER s'étonne que le test ne se fasse pas en ligne. Mme Alexandra KNAEBEL précise que le TOEIC passe par du papier et relève de règles particulières. Mme Camille FAUTH ajoute qu'il existe plusieurs formes de certification en langue anglaise.

Mme Camille FAUTH, en l'absence d'autres remarques, procède au vote. Le rectificatif 2022/2023 des tarifs TOEIC est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 28 voix.

##### **15.2 Complément 2021/2022**

Mme Camille FAUTH précise que l'Agence comptable souhaite régulariser les tarifs du TOEIC pour l'année 2021-2022. Le tarif consenti à 46 € n'allait que jusqu'à la période de septembre à décembre 2021. Il est demandé à la CFVU que le tarif puisse aller jusqu'en janvier 2022 avec un effet rétroactif et d'approuver le complément du tarif du TOEIC pour l'année suivante. En l'absence de question, elle passe au vote. Le complément 2021/2022 des tarifs TOEIC est approuvé par la CFVU par la CFVU par 27 voix pour. Un membre de la CFVU s'abstient.

**16. Renouvellement des dispositifs d'aides aux étudiants - IUT Robert Schuman**

Mme Camille FAUTH indique que ce point prend en compte différentes aides pour les étudiants, notamment en mobilité avec la bourse IUT en Erasmus, Clap, la participation financière de l'IUT Robert Schuman aux certifications en langue (anglaise, espagnole et allemande) parfois nécessaires pour les projets mobilité des étudiants, mais pas que. Il est proposé de renouveler le dispositif pour l'année 2022-2023. En l'absence de question, elle passe au vote. Le renouvellement des dispositifs d'aides aux étudiants - IUT Robert Schuman est approuvé par la CFVU par 27 voix pour. Un membre de la CFVU s'abstient.

**17. Renouvellement de la bourse « coup de pouce reportage » - CUEJ**

Mme Camille FAUTH précise qu'il s'agit de renouveler le dispositif de bourse « Coup de pouce reportage » du Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ). Une aide de 50 € est versée annuellement pour les reportages de terrain. En l'absence de question, elle soumet le point au vote. Le renouvellement de la bourse « coup de pouce reportage » - CUEJ est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 28 voix.

**18. Règlement des Appels à projets thématiques : citoyenneté, D.D.R.S., V.S.S.H.**

M. Antoine DELIME, chargé de mission au Service de la vie universitaire (SVU), indique avoir mis en place avec Alexandre Meny un appel à projets (AAP) Citoyenneté, pour lequel ils travaillent notamment avec la Mission Égalité parité diversité et le Pôle DD&RS. L'objectif de cet AAP est de fournir des fonds conséquents à des associations qui voudraient monter des projets ambitieux sur des thématiques précises. Il s'agirait à terme de financer par l'Unistra deux projets par an, un sur une thématique se rapprochant de la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et homophobes et l'autre sur une thématique liée au développement durable ou à l'écologie. Une idée retenue en réunion serait d'articuler les projets autour de dates symboliques, par exemple la semaine du 8 mars pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Ils sont en phase de finalisation de l'AAP dont la première édition se déroulerait fin 2022 sur un thème en rapport avec le développement durable.

M. Alexandre MENY les invite à poser les questions suite à la lecture des documents envoyés par mail. Il précise que l'intérêt de l'AAP est de subventionner les projets retenus intégralement par l'Unistra et de mettre à disposition les services de communication de l'Unistra. Avoir une communication universitaire autour de ces thèmes permettra d'avoir plus d'ampleur. Pour finir, la communauté étudiante sélectionnera les projets qui seront mis en œuvre ; ainsi, les étudiants se sentiront impliqués dans les projets. L'idée est d'alterner sur deux années chacun des thèmes. Le cadre de l'AAP est soumis aujourd'hui à la CFVU ; s'il est validé, il sera lancé au courant du mois d'octobre.

M. Antoine DELIME ajoute cet AAP essaie de réduire le gap important constaté par le passé entre l'institution universitaire et le monde étudiant. En effet, l'expérience montre que l'on arrive à faire plus de choses ensemble que séparément. On peine parfois à avoir de l'engagement du côté de l'université auprès des étudiants ; il prend l'exemple des élections qui mobilisent une faible partie de la communauté étudiante ; créer des passerelles entre ces deux communautés permettrait de rendre le travail plus efficace et plus agréable.

M. Benoît MASQUIDA demande quelle est l'enveloppe globale de l'AAP. M. Alexandre MENY répond qu'elle est de 40 000 € par an, soit 20 000 € par thématique, prise sur la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC). Elle avait été mise de côté au début de l'année civile. M. Antoine DELIME complète : l'objectif serait de financer deux projets différents par AAP, qui seraient votés par les étudiants en ligne. Cela fait donc 10 000 € par projet. Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET comprend qu'un projet aurait une enveloppe de 20 000 €. M. Antoine DELIME clarifie : ce sont 20 000 € par AAP ; ils aimeraient sélectionner deux projets par AAP, soit 10 000 € par projet. Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET leur demande des exemples de projets qui représenteraient une enveloppe de 10 000 €. M. Antoine DELIME donne l'exemple de projets qui nécessitent de la mise en place d'intervenants extérieurs ou du soutien logistique (le montage d'une scène) ou de projets d'ampleur qui se dérouleraient sur l'intégralité du campus ou sur différents campus en simultané, quitte à devoir embaucher des gens pour aider à la logistique si le personnel de l'université n'est pas suffisant. M. Alexandre MENY en ajoute d'autres : des cycles de conférences sur le thème du développement durable, des simulations éducatives, etc. Le VP DD&RS a émis l'idée d'une association qui souhaiterait faire chauffer une pièce à 40 degrés pour montrer les effets du réchauffement climatique – ce n'est pas la meilleure idée en période de plan de sobriété énergétique. Il indique que si les projets n'atteignent pas les 10 000 €, ils pourront envisager de subventionner plus de projets. C'est une première fourchette dont les étudiants ont besoin pour préparer leur projet.

Mme Rachel SCHURHAMMER aborde le vote des étudiants en ligne. Elle suppose que les projets soumis sont nécessairement Unistra et pas composante, sinon il risque d'y avoir de grandes disparités en fonction des composantes. M. Alexandre MENY indique que cela peut être des projets portés par des associations de composante ou des associations transverses, mais ils doivent toucher des étudiants de plusieurs composantes, voire tous les étudiants.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT se demande pourquoi cet AAP n'est pas intégré à la Commission d'aide aux projets étudiants (Cape). Il est déjà compliqué pour un étudiant *lambda* ou un étudiant dégoûdi d'une association de comprendre les financements, les formulaires, etc. Ajouter un AAP risque de complexifier encore les choses. M. Alexandre MENY explique que la Cape impose un cofinancement. Ils souhaitent ne pas imposer aux associations d'apporter des fonds propres. Par ailleurs, cela permet de financer des choses difficilement finançables au travers de la Cape, comme la venue d'intervenants extérieurs, et de les aider en termes de communication. L'idée est vraiment que ce soit un projet de l'association soutenue par l'université.

Mme Rachel SCHURHAMMER en déduit que c'est forcément une association étudiante. Cela ne peut-il pas être un collectif d'étudiants ? M. Alexandre MENY répond qu'il faut que ce soit une entité associative, car la circulaire CVEC prévoit une obligation de ne financer que des associations.

Mme Laurence RASSENEUR souhaite savoir comment ils vont évaluer la faisabilité et l'intérêt du projet. Pour reprendre l'exemple du réchauffement climatique, des choses existent ; il ne s'agit pas de refaire la même chose. M. Antoine DELIME précise qu'une commission sera mise en place avec des représentants du pôle DD&RS, de la Mission Égalité parité diversité, le VP Vie universitaire et le chargé de mission. La commission aura pour but de filtrer les projets avant de les soumettre au vote des étudiants. S'agissant de l'intérêt, ils aimeraient que ces projets sensibilisent les universitaires de manière générale et en particulier les étudiants. Il est aisé de dire que l'on sait des choses, mais l'expérience montre que le bon sens est profondément subjectif et qu'il manque parfois encore des bases importantes à certaines personnes du fait de leur éducation. Il leur semble nécessaire de parler encore plus de ces deux thématiques. M. Alexandre MENY complète : le comité se prononcera sur la faisabilité technique et financière des projets ; ce sera aux étudiants de se prononcer sur le fond des projets. M. Antoine DELIME précise que tous les projets devront être accompagnés d'une fiche technique détaillée avec l'ampleur potentielle de ce qu'ils veulent réaliser et les fonds dont ils ont besoin. Faute de chiffrage précis sur la plupart des parties de l'événement, il sera difficilement concevable de financer le projet. Mme Laurence RASSENEUR en déduit que c'est un *hackatafac* Développement durable. M. Alexandre MENY confirme que c'est l'idée.

M. Arnaud GISSINGER les remercie pour leur présentation. Même si les AAP peuvent avoir quelques limites, les élus étudiants de l'Afges de la CFVU transmettront l'information sur cet AAP dans le réseau des associations de l'Afges.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET expose sa position de vote. Elle va voter contre cet AAP, car il est financé par la CVEC. M. Alexandre MENY comprend sa position politique contre la CVEC. Aujourd'hui, l'Unistra a cet argent et se doit d'en faire quelque chose pour les étudiants.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence d'autres remarques, soumet le cadre de l'AAP au vote. Le règlement des Appels à projets thématiques : citoyenneté, D.D.R.S., V.S.S.H. est approuvée par la CFVU par 27 voix pour et 1 voix contre. Un membre de la CFVU s'abstient.

### Conventions nationales

#### **19. Avenant à la convention « Classe préparatoire du service public » entre l'IPAG et l'IRA de Metz**

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) a créé une classe préparatoire Talents qui a pour objet de donner la possibilité à des jeunes et à des demandeurs d'emploi remplissant certaines conditions de se préparer, sur l'ensemble du territoire et dans des conditions optimales, aux concours de la fonction publique. Un premier avenant avait été validé par la CFVU le 25 janvier 2022. Ce deuxième avenant permet de définir les modalités d'utilisation de la subvention pour la prise en charge des frais de participation aux concours des candidats. En l'absence de question, elle procède au vote. L'avenant à la convention « Classe préparatoire du service public » entre l'IPAG et l'IRA de Metz est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 28 voix.

### Conventions internationales

## **20. Renouvellement de la convention entre l'Unistra, l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint Louis (Bruxelles) aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master – point reporté**

M. Aurélien JORDAN précise qu'il s'agit d'un renouvellement à l'identique d'un double diplôme entre l'Institut des sciences politiques et l'Université catholique de Louvain en Belgique. Cette formation accueille dix étudiants chaque année. La 1<sup>re</sup> année d'étude du master se déroule à l'université partenaire et la 2<sup>e</sup> à Strasbourg. Trois parcours de spécialité sont proposés.

M. Arnaud GISSINGER a constaté, à la lecture du document, que les étudiants qui étaient à l'Unistra devaient payer des frais administratifs supplémentaires. Est-ce uniquement pour les étudiants à l'Unistra ? M. Aurélien JORDAN dit qu'il ne pourra apporter la réponse qu'après vérification pour la prochaine séance. M. Arnaud GISSINGER souhaite que le point soit reporté si cela ne pose pas de problème. M. Aurélien JORDAN n'y voit pas d'inconvénient si le point peut être traité la semaine suivante.

## **21. Convention entre la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion, et la Faculté de Droit et de Sciences économiques et du Centre Juridique Franco-Allemand, de l'Université de la Sarre (Allemagne)**

M. Aurélien JORDAN indique que l'accord de coopération internationale pour le parcours intégré franco-allemand entre la Faculté de droit de l'Unistra et la Faculté de Droit et de sciences économiques et du Centre juridique franco-allemand de l'Université de la Sarre est un renouvellement. Une évolution intervient au niveau de la diplomation. Du côté français, le même diplôme est délivré. En revanche, du côté allemand, l'on passe d'un certificat sans valeur à un vrai diplôme qui permettra aux étudiants français d'accéder à la préparation du *Staatsexamen*. Un enseignement de droit allemand a été renforcé, ce qui sera bénéfique aussi aux étudiants français.

Mme Alexandra KNAEBEL, constatant qu'il n'y a pas de question, invite les membres de la CFVU à voter. La convention entre la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion, et la Faculté de Droit et de Sciences économiques et du Centre Juridique Franco-Allemand, de l'Université de la Sarre (Allemagne) est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 28 voix.

## **23. Accord de coopération internationale entre Télécom Physique Strasbourg, l'Université des Sciences Appliquées de Karlsruhe et l'Université des Sciences Appliquées d'Offenburg**

M. Aurélien JORDAN indique que cet accord de coopération internationale concerne la mise en place d'un double diplôme entre Télécom Physique Strasbourg (TPS) et deux partenaires, l'Université des sciences appliquées de Karlsruhe et l'Université des sciences appliquées d'Offenburg, selon le choix qui sera fait par les étudiants. Cet accord entre dans la stratégie de développement de cette école d'ingénieurs, qui est de proposer des diplômes en local en créant un parcours franco-allemand. C'est un double avantage pour l'école et les étudiants.

Mme Alexandra KNAEBEL passe au vote. L'accord de coopération internationale entre Télécom Physique Strasbourg, l'Université des Sciences Appliquées de Karlsruhe et l'Université des Sciences Appliquées d'Offenburg est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 28 voix.

## **24. Universitarisation de formation santé**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN propose de traiter les deux sous-points ensemble puisqu'ils portent sur le même processus. Plusieurs formations de santé, notamment le diplôme d'État (DE) Infirmier en bloc opératoire et le DE de puéricultrice, vont bénéficier de l'universitarisation, de la masteurisation. Il est proposé à la CFVU de se prononcer sur des mesures transitoires pour que les étudiants actuellement dans ces formations puissent déjà bénéficier des effets de l'universitarisation, en leur permettant de faire déjà par avance un certain nombre d'UE qui seront capitalisées dans le cadre de leur master.

M. Arnaud GISSINGER dit que les élus étudiants de l'Afges sont heureux de voir que l'universitarisation avance, notamment pour des formations qui ont été historiquement mises sur le côté.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN, en l'absence d'autres remarques, soumet les deux points au vote.

### **24.1 Coopération pour le diplôme d'Etat d'infirmier en bloc opératoire grade master (IBODE)**

La coopération pour le diplôme d'Etat d'infirmier en bloc opératoire grade master (IBODE) est adoptée par la CFVU à l'unanimité des 28 voix.

## 24.2 Coopération pour le diplôme d'Etat de puéricultrice grade master

La coopération pour le diplôme d'Etat de puéricultrice grade master est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 28 voix.

## 25. Création d'UE spécifiques pour l'Alliance EPICUR

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que l'alliance *European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions* (Epicur) regroupe neuf universités partenaires afin de créer un environnement d'enseignement et de recherche interdisciplinaires à l'échelle de ces neuf établissements. Dans le cadre du développement de l'offre de formation, la Faculté des langues a souhaité introduire trois nouveaux cours. S'agissant de cours entièrement financés par l'alliance Epicur, il s'agit d'un point de délibération et non pas d'approbation. Il est proposé d'adopter la création de ces trois nouveaux cours spécifiques. Elle ouvre le vote. La création d'UE spécifiques pour l'Alliance EPICUR est approuvée par la CFVU par 27 voix pour. Un membre de la CFVU s'abstient.

## 26. Divers

Mme Alexandra KNAEBEL s'enquiert des points divers. M. Guilhem PIRES évoque l'utilisation de l'application *Mon emploi du temps* d'Ernest. C'est une application formidable, qui marche bien et qui permet d'avoir les intégrations dans les calendriers sur les téléphones portables. Il aimerait qu'elle remplace les PDF archaïques de certaines facultés. Mme Alexandra KNAEBEL pense qu'il parle d'ADE. En effet, on peut voir les évolutions du calendrier en temps réel. Elle vient d'une composante qui a lancé ADE et pour laquelle tous les étudiants disposent en temps réel de l'emploi du temps et de ses évolutions. Elle partage donc complètement son avis et porte fortement ce dossier. Un gros travail de pédagogie est à mener auprès des composantes pour les inciter à utiliser ADE non pas uniquement comme un logiciel de réservation de salles, mais aussi de conception et de gestion de l'emploi du temps. C'est un service que les composantes doivent aux étudiants. M. Guilhem PIRES donne l'exemple de la Faculté des sciences historiques. Quand on s'inscrit dans quatre parcours différents, on a quatre PDF différents à regarder chaque jour pour voir si les cours n'ont pas bougé. Mme Rachel SCHURHAMMER souligne que les composantes qui utilisent ADE sont aussi pour que toutes les composantes l'utilisent. Cela permet de travailler en cohérence avec les autres composantes. M. Thierry BURGER-HELCHEN propose d'organiser une formation pour les composantes qui n'utilisent pas encore ADE du 3 au 6 janvier 2023. (*Rires et quelques applaudissements*)

M. Arnaud GISSINGER revient sur un sujet qu'il a abordé avant les vacances. Cela concerne les étudiants en médecine qui auront leur ECN en octobre et une potentielle ouverture des bibliothèques de manière étendue durant la période estivale. Il suppose que le point n'a pas avancé, vu les nombreux autres dossiers arrivés entre-temps. Il réitère la demande pour ne pas l'oublier. Mme Alexandra KNAEBEL dit qu'en été, ce sera probablement sans climatisation. M. Arnaud GISSINGER pense qu'ils seront contents quand même. Mme Alexandra KNAEBEL en prend note.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET signale que dans beaucoup de bâtiments, les distributeurs de gel sont vides. Même si la situation sanitaire s'améliore, il y a quand même une reprise des cas de contamination. Vu tout le travail réalisé par l'Unistra pour le respect des gestes barrière, il serait bien de maintenir ces petits trucs qui peuvent faire une grosse différence. Mme Alexandra KNAEBEL le note. Mme Aude ROCHOUX dit que s'ils sont enrhumés, il vaut mieux mettre le masque.

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que la prochaine séance se tiendra le 4 octobre 2022, la semaine prochaine, et lève la séance.

La séance est levée à 17 h 33.

La Vice-présidente Formation et parcours de réussite

Alexandra KNAEBEL